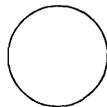


*Le journal du Collectif**Solidarité contre l'Exclusion**Emploi et revenus pour tous*

JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Coll. Solidarité contre l'exclusion
emploi et revenus pour tous
47, rue Malibran, 1050 Bruxelles
tél. & fax (00.32) 02/646.46.33
e-mail <collectif-emploi@linkline.be>

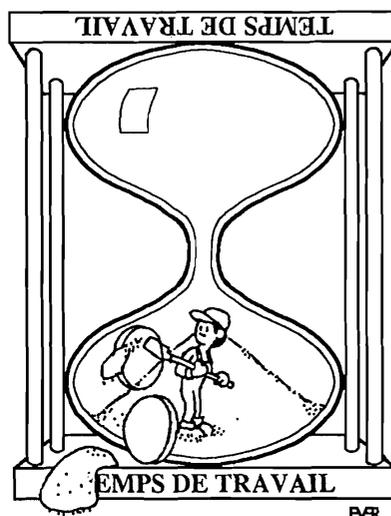
Edito

Réduire le temps de travail : dans les classes, tout le monde bosse sur le sujet. Dans la cour, les spéculateurs jouent aux osselets avec nos sous ...

De Martine Aubry aux ouvriers de Cockerill Sambre, l'heure est à la concertation et aux négociations sur les modalités de la réduction collective du temps de travail. Les patrons renâclent, les gouvernements tergiversent ... mais enfin, on en parle!

Evidemment., tout n'est pas rose: les mesures de réduction collective du temps adoptées à Volkswagen - Forest comme à Cockerill ont un prix qui sera essentiellement payé par les travailleurs : flexibilité des horaires, modération salariale ... Saluons néanmoins ces avancées qui démontrent que les travailleurs ne sont pas toujours « attentistes et égoïstes » comme beaucoup voudraient nous le faire croire. Relevons aussi l'extraordinaire évolution dans les mentalités : vous rappelez-vous qu'il a moins de deux ans, la question avait douloureusement divisé les travailleurs de Cockerill ?

Il est cependant regrettable que ces négociations entreprise par entreprise conditionnent de nouveau la réduction collective du temps de travail à des concessions de la part des travailleurs. Les patrons, eux, agi-



tent toujours le drapeau des charges sociales, et lorsqu'on sait que la spéculation financière rapporte infiniment plus de profits que l'investissement dans la production, et que nos bottins de téléphone sont encodés en Asie du Sud Est, on comprend qu'il y a encore du chemin à parcourir pour que le rapport de forces soit à nouveau favorable aux travailleurs...

Réjouissons-nous tout de même que le renouveau citoyen ait fin des vagues dans le monde du travail et que les travailleurs aient compris qu'il ne fallait pas tout

Les grands rendez-vous de ces deux prochains mois:

26 octobre: Journée d'étude organisée par l'Appel des 600:
Pas d'argent pour une autre politique? — voir dépliant au centre de ce numéro
Maison des Huit heures, Place Fontainas, Bruxelles, de 10h à 18h

16 novembre: Journée de rencontre interateliers
Maison du Travail, place de l'Illon, 13, Namur, de 9h30 à 17h — voir p 33

20 novembre: Manifestation à Luxembourg
Marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion — voir p 4

attendre des politiques. Qu'il y a dans un certain nombre d'entreprises des superman et des superwoman du syndicalisme, des « acteurs de terrain », délégués qui se battent pied à pied avec la réalité, les patrons, les collègues.

Nos super-héros se considèrent eux-mêmes peu soutenus par les « bureaucrates » de leur confédération syndicale. Il serait faux néanmoins de dire que pendant ce temps-là, au sommet, on ne fait rien. On a relevé ces derniers jours l'insistance de la FGTB et de la CSC à vouloir mettre sur la table la question du financement alternatif de la sécu. Car tout est là : les moyens existent, quelque part, mais ils sont de moins en moins bien redistribués.

Et ce n'est pas le gouvernement actuel qui sera favorable à l'ouverture de ce débat. Le CVP s'enfonce dans une logique conservatrice « d'un revenu et demi par ménage » qui nous rappelle la mise en garde de nos copains hollandais de la Marche Européenne: « *méfiez-vous, nous disaient-ils récemment, si vo-*

tre gouvernement vous parle un jour du «Poldermodel». Nous n'en connaissons que trop bien les effets pervers ! »

Le collectif Solidarité contre l'Exclusion a d'ailleurs transmis récemment à la presse un communiqué dénonçant cette politique désastreuse pour l'égalité hommes-femmes et dont la générosité à l'égard des entreprises n'est accompagnée d'aucune contrepartie.

Voilà. Tandis que dans la cour de récréation les irresponsables de la planète jouent avec notre argent comme au Monopoly, il y a donc encore, sur le terrain, dans les classes, des gens qui se battent, qui essayent de faire avancer les choses, chacun à son niveau ... Et les précaires ne sont pas en reste. Vous faites quelque chose le 20 novembre ? Nous, on va manifester à Luxembourg, lors du Sommet Européen pour l'Emploi, pour réclamer une loi-cadre de réduction généralisée du temps de travail, à l'échelle de l'Europe!

Antoinette Brouyaux, 3.10.97

Marches Européennes, Evaluation du sommet d'Amsterdam	p 5 à 11
Témoignages	p 12 à 15
A lire...A débattre	p 16 à 28
La réduction du temps de travail, enjeux, J-M Charlier (Equipes Populaires)	p 16
Electrabel: la grève dure depuis 4 mois, V Martin	p 19
Emploi et réduction du temps de travail, P Pravata, F Van Keirsbilck (CNE)	p 20
A la table de l'emploi, permettre aux exclus de s'asseoir, E. Mommen, L.Melotte	p 24
Article 342 : nous sommes tous des criminels ! Alternative Libertaire	p 25
Mouvement pour le renouveau syndical	p 27
Les ateliers	p 29 à 33
Nouvelles des régions	p 34 à 36
Publications	p 37 à 38
Agenda	p 39

Intervention du Collectif sur la réduction du temps de travail

Les organisateurs des Etats Généraux de l'Ecologie Politique ont sollicité une intervention du collectif à l'occasion de leur forum consacré à la réduction du temps de travail¹ (13.9.97). La note qui suit a été rédigée par des personnes participant à l'atelier réduction du temps de travail, et a été supervisée par la coordination.

Pour le Collectif «Solidarité contre l'exclusion: Emploi et revenus pour tous» la réduction du temps de travail est un dispositif central dans la redistribution du travail et des revenus, mais pour cela elle doit répondre à certaines conditions.

1. Conditions pour que la RTT crée des emplois

- Elle doit être généralisée (norme légale), importante (32h), et organisée de façon rapide; le minimum nous semble être d'atteindre 32h en 3 à 5 ans; le recours individuel au temps partiel, proposé actuellement, déforce cette condition et est un piège pour beaucoup de travailleurs, spécialement les femmes.

- Elle doit être accordée sans perte de salaire pour les salaires bas et moyens; la modération salariale a été telle ces dernières années qu'il est injustifiable de proposer une réduction du salaire aux travailleurs; cela rendrait la proposition difficilement acceptable pour eux;

- La perte pour les entreprises doit être compensée de façon modulée en fonction de leur niveau de rentabilité, en réduisant les charges sociales: ceci serait compensé par les finances publiques:

- en utilisant les gains réalisés par la diminution des allocations de chômage;
- par l'augmentation des recettes fiscales venant des personnes à nouveau actives;
- en attribuant au financement de la RTT le montant annuel de 50 milliards dépensé actuellement pour toute une série de mesures dont l'impact sur la création d'emplois est beaucoup plus aléatoire; cette année plus précisément, il est pour nous inacceptable que le gouvernement accepte une réduction des charges patronales (montant prévu de 70 mil-

liards) sans contrepartie sous forme de réduction importante du temps de travail;

- en instaurant une fiscalité plus équitable, taxant aussi les revenus des capitaux et les plus values des entreprises;

- Elle doit dégager une augmentation réelle du temps libre (semaine de quatre jours plutôt que saupoudrage de la réduction sur 5 jours) pour entraîner une embauche compensatoire et avoir un impact sur la qualité de la vie; cela suppose évidemment une réorganisation du travail, qui doit pouvoir être négociée avec les travailleurs (adaptations individuelles).

2. Opposition qu'elle rencontre et pourquoi

Réticences de 2 ordres: celle des entreprises, et celle des travailleurs eux-mêmes

— Si la réduction du temps de travail rencontre une opposition aussi ferme des grandes entreprises et de leurs représentants (FEB, Petrofina...), ce n'est pas parce que le scénario proposé est inapplicable ou trop périlleux. C'est parce qu'en l'appliquant, on irait à contre-courant de l'évolution actuelle du marché du travail. Avec la masse existante ("nécessaire") de chômeurs, les entreprises peuvent exiger toujours plus de flexibilité et détruire petit à petit les conventions collectives et notre système de protection sociale. La réduction généralisée du temps de travail garantirait l'équilibre de la sécurité sociale, restaurerait la sécurité des travailleurs et rétablirait le rapport de force entre directions et syndicats.

— D'autrepart, il ne faut pas négliger la réticence des travailleurs eux-mêmes face aux propositions de réduction du temps de travail: ces dernières années de nombreux sacrifices salariaux ont été faits au nom de l'emploi, sans

*1 : La note préparatoire de ce forum et son compte-rendu sont disponibles sur demande aux EGEP
02- 223 19 71*

résultat; certaines catégories de travailleurs (40-60 ans) sont bien défendues et ne considèrent pas la RDTT comme une priorité pour eux. Les revendications d'augmentation de salaire sont donc explicables.

Souignons ici que les femmes, demandant depuis longtemps une RDTT, ont dû se résoudre à des temps partiels tout à fait défavorables; une RDTT généralisée, en abaissant la durée légale du temps plein, devrait permettre à toutes ces femmes retrouver un salaire et un statut corrects.

3. Comment créer le rapport de force pour obtenir la RTT

On parle de la RDTT depuis longtemps...mais les choses avancent peu...!
Si on veut une norme légale, idéalement accompagnée d'un accord social interprofessionnel, il faut faire pression sur nos gouvernants.

Ce ne sera pas une mince affaire, car:

- réticence du grand patronat;
- ceux qui ont le plus à gagner sont absents du débat: ce sont les sans emploi et les travailleurs(euses) à temps partiel

La seule voie possible est la mobilisation commune des personnes sans emploi et des travailleurs encore actifs (mais insécurisés), y compris les femmes travaillant à temps partiel.

Il faut aussi que le débat se fasse au niveau des travailleurs. Les organisations syndicales ont un rôle central à jouer. L'important aujourd'hui est de convaincre les uns et les autres des enjeux.

Le collectif, en rassemblant en son sein des personnes avec et sans emploi, des syndicats et des associations, veut contribuer au débat et à la prise de conscience de cet enjeu central pour tous.

Meeting d'information et de mobilisation : Marches européennes

mardi 21 octobre de 18h à 20h (accueil à partir de 17h)
avec la participation de syndicalistes FGTB et CSC

Salle de la CSC - 19, rue Pléтинckx - 1000 - Bruxelles

Manifestation à Luxembourg

jeudi 20 novembre

Il faut des décisions radicales:

- *réduction immédiate du temps de travail à 35h/semaine, sans perte de salaire ni pouvoir d'achat, étape vers les 32h*
- *défense d'une sécurité sociale intégrée qui permette à toutes et à tous de vivre décemment, quel que soit le statut social: salarié(e), précaire, ou chômeur(euse)*
- *renforcement de la taxation régulière du capital et du patrimoine allégeant le poids de la taxation du travail;*
- *mesures de soutien de la demande et d'une croissance forte et de longue durée entraînant des créations massives d'emplois.*
- *mise en œuvre d'une croissance soutenable basée sur les investissements en travaux de proximité (rénovation urbaine, logement, transport en commun...) et des moyens financiers à orientation écologique (taxe sur l'énergie, taxes sur le CO2...), et de redistribution sociale.*

pour tous renseignements concernant les moyens de transport,
contactez le comité belge des marches: Tél: 02-502 37 80 - Fax: 02-513 02 55

Evaluation du Sommet d'Amsterdam

des marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion
(du 14 avril au 14 juin 1997 vers Amsterdam)

Des marches à la manifestation

Les marches européennes contre le chômage et l'exclusion sociale ont été un succès. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont participé aux marches, que ce soit au niveau de l'accueil ou encore en y participant pour une ou plusieurs étapes.

Sur leur passage, les marcheurs incarnaient le refus de la fatalité, le parti-pris de la résistance et de la solidarité internationale.

La dimension européenne fut d'emblée placée sous un signe ouvert, internationaliste, notamment par les départs de Tanger et de Sarajevo début avril. Elle ne pouvait donc alimenter une orientation eurocentriste et protectionniste, même « sociale ». Les rencontres dans les entreprises, les villages, les quartiers furent l'occasion d'apprendre à connaître la situation dans d'autres pays, tant sur le plan des problèmes sociaux que sur le plan des luttes et mobilisations de chômeurs.

La manifestation d'Amsterdam fut le couronnement des milliers de kilomètres parcourus. C'est donc une ovation qui attendait les quelques centaines de marcheurs en tête de cortège. Au-delà des 50.000 manifestants, c'est surtout leur diversité qui a attiré l'attention : chômeurs, sections syndicales et militants associatifs, délégations politiques de la mouvance rouge et verte avec une composante libertaire, toutes et tous criaient leur colère et leur exaspération. Des délégations de l'ensemble des pays du continent européen ont participé à la manifestation : charters de Grèce, trains bondés d'Italie, des centaines de cars de France, Espagne, Angleterre, Allemagne, des pays scandinaves. De Belgique, nous étions plus de mille manifestants à Amsterdam dont une grosse délégation de Renault-Vilvorde.

Aujourd'hui, il faut constater que la compréhension tant de la problématique européenne que de l'urgence des changements à imposer a beaucoup avancé.

Cette avancée risque d'une part d'être étouffée par ceux qui avalent toutes les couleuvres

du néolibéralisme, par conviction européaniste et par leur refus d'une crise indispensable à l'ouverture d'un espace pour une autre construction européenne, véritablement démocratique et sociale.

Cette avancée risque également de buter sur le rejet de toute dimension européenne dans les mobilisations « parce qu'elle renforce le mythe de l'Europe sociale ». Cette conception est erronée car il ne nous resterait alors plus que le repli des luttes au sein des frontières étatiques, alors que nos adversaires se situant au-dessus des frontières s'en servent pour pousser davantage à la régression sociale.

Après les manifestations fin mai de la CES et les marches européennes, après le sommet d'Amsterdam, nous pensons qu'il est temps d'ouvrir une discussion sur l'avenir. En effet, l'Union européenne, qu'on le veuille ou non, se construit. Cette Europe agit sur nos vies à toutes et tous autant par l'existence des critères des 3% que par l'absence de règles sociales européennes, notamment sur le plan des salaires et des licenciements. Les travailleurs de Vilvorde ont fait l'expérience de la fermeture d'une usine flexible et compétitive et du transfert de la production vers d'autres sièges parce que l'Europe sociale n'existe pas pour empêcher les patrons de jouer au dumping social.

De même, la faiblesse de l'Europe politique et l'absence de possibilités de contrôle démocratique sur les institutions et les décisions prises entravent l'action collective et citoyenne. A qui s'adresser ?

Aux gouvernements nationaux, qui, par le biais d'une diplomatie secrète, décident lors des Conseils des Ministres ou à la CIG. Quand ils soumettent à la ratification les traités concoctés en secret, il ne reste aux populations, si elles sont consultées, que le « choix » d'accepter car sinon, c'est la « crise » et le saut dans le vide. C'est pour éviter d'être constamment pris à ce piège que nous avons immédiatement entamé une action au niveau européen, au même niveau que celui où sont élaborées les décisions concernant l'ensemble

Collectif de
Belgique
(texte adopté le
16 septembre
1997)

Marches Européennes

**Vous n'avez pas pu vivre
les marches en direct ?
Rien n'est perdu !
Une nouvelle chance vous est donnée
grâce aux vidéos de Canal Marches.**

Canal Marches est réalisé par des marcheurs-vidéastes : sans emploi, précaires, sans domicile fixe. Ils ont suivi les marches européennes contre le chômage, la précarité et l'exclusion. Ils transmettent leurs témoignages.

Une série de 4 cassettes a été jusqu'à présent produite par la France. Elles constituent le journal des Marches européennes.

La quatrième ne vous a pas encore été présentée jusqu'à présent. Elle nous est enfin arrivée. Elle parle notamment de la Belgique, de l'arrivée à Amsterdam et donne une bonne idée de ce qu'on été les marches de l'intérieur.

L'équipe de Canal Marches Belgique espère pouvoir vous montrer bientôt le fruit de son travail : des interviews des marcheurs vidéastes (ils ont beaucoup de choses à vous dire ...) et des moments forts vécus pendant les marches. Monter un projet vidéo: ce n'est pas simple et encore plus quand on est complètement bénévole. Si vous voulez vous en rendre compte, nos comptes vous sont ouverts. Votre soutien même minime nous serait précieux. D'avance, merci.



ACHAT DES CASSETTES :

*Prix spécial pour les 4 cassettes déjà produites : 1.600 FB.
Prix par cassette : 600 FB (500 FB pour les sans emploi)
+ 100 FB de frais d'envoi (par cassette).*

Tout soutien est bienvenu: cela nous aidera à réaliser le montage de l'équipe belge, en cours de préparation.

*Canal Marches Belgique:
10, rue Jean Baudoux, 1090 Bruxelles
compte n° 001-3033731-35
Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler Claire
André: 02-479.39.82.*

des états membres et par voie de conséquence, leurs populations.

**Qu'est ce qui change ?
Qu'est ce qui reste ?**

Le sommet d'Amsterdam clôturant la CIG fut un moment important dans la construction européenne. Quatre années après la mise en application de Maastricht et bientôt 7 ans après la création du marché unique suite à l'Acte unique de 1986, tout le monde sent que l'Europe est à un tournant. Une crise sociale qui perdure avec 20 millions de chômeurs et 50 millions de pauvres est inacceptable. Une dégradation des conditions de vie qui touche de plus en plus de secteurs de la population est inadmissible. Un système politique qui écarte les populations des décisions est indigne de notre temps. Soit l'unification européenne se poursuit sur une voie libérale, libre-échangiste, soit on s'en écarte et une autre Europe commence à voir le jour.

Est-ce que ce tournant est pris ? Est-ce qu'il y a des changements positifs qui ouvrent la possibilité d'améliorer plus fondamentalement le quotidien de millions de gens, comme nous le revendiquons lors de la manifestation du 14 juin ? Ces questions ne sont pas faussement naïves. Le sommet d'Amsterdam devait clôturer la Conférence Intergouvernementale révisant le Traité de Maastricht. Le sommet européen avait à son ordre du jour des questions institutionnelles et sociales: c'était donc l'occasion d'impulser une autre orientation. Voyons donc ce qui s'est décidé à ce moment crucial.



Evaluation du Sommet d'Amsterdam

1. Le Sommet d'Amsterdam confirme le Pacte de stabilité

Ce premier élément est essentiel même si certains ne s'en étonnent pas ou s'en offusquent peu. Il n'en demeure pas moins que la norme de 3% est désormais coulée dans le béton, « pour toujours », réduisant les marges budgétaires pour les besoins sociaux et contraignant fondamentalement toute politique de relance concertée. Le Pacte de stabilité renforce les contraintes budgétaires qui étaient contenues dans le Traité de Maastricht en leur donnant force contraignante pour l'avenir.

2. La Banque centrale européenne fonctionnera pour les marchés Financiers

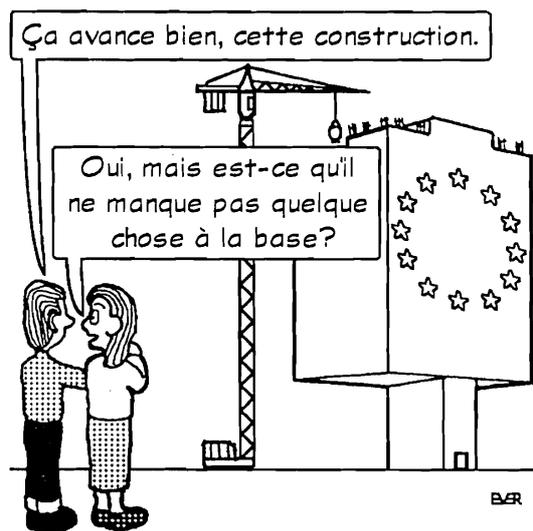
La Banque centrale européenne reste le seul organe ayant un rôle prédominant dans le cadre de la « coordination des politiques économiques ». Or son mandat est de ne veiller qu'à la « stabilité monétaire » (Art 105 du Traité de Maastricht). ce qui implique que la croissance et la création d'emplois ne sont que de simples dérivés de la stabilité monétaire. Cela relève donc bien de la pensée unique néolibérale qui est pourtant de plus en plus mise à mal aujourd'hui par l'évolution économique et sociale.

3. Le Sommet n'a en rien révisé le Traité de Maastricht dans un sens favorable à la mise sur pied d'une politique économique européenne en matière d'emploi, d'investissements...

Il laisse donc une Banque, qui de plus est autonome, gouverner seule. Un gouvernement économique et social contrôlé démocratiquement devrait justement faire contrepoids à cette banque européenne, en intégrant la politique monétaire dans un cadre plus global. La décision explicite de maintenir les questions de salaires dans le cadre national est donc cohérente avec le refus d'une coordination des politiques économiques et sociales, notamment par l'harmonisation fiscale, sociale et écologique. En l'absence de cela, rien n'empêchera la poursuite du dumping social, fiscal et écologique actuel, faisant de l'Europe une zone de libre échange sans freins ni entraves.

4. En « contrepartie » du pacte de stabilité, le Sommet a adopté une résolution sur la croissance et l'emploi.

Cette résolution définit le cadre du sommet européen sur l'emploi à Luxembourg (fin novembre 1997, en principe). Comment considérer ce sommet ? Il est évident qu'il s'agit d'une concession faite aux mobilisations sociales et à Jospin. Est-ce une manière de faire croire que l'on se préoccupe vraiment du chômage, tout en poursuivant de plus



belle la mise en place d'une Union économique et monétaire néolibérale avec le pacte de stabilité ou est-ce une brèche? Ce qui se passera dans différents pays en France

• Le calendrier

La CIG est bien terminée et les parlements nationaux sont invités à ratifier le traité d'Amsterdam sans le relier aux éventuels résultats positifs du sommet sur l'emploi. Par ailleurs, la période de ratification relativement longue permet dans la pratique de relier ce processus aux résultats du sommet de Luxembourg. Il faudra donc agir pour élargir le cadre du débat en insistant sur l'impact négatif du pacte de stabilité sur l'emploi, en refusant de dissocier le cadre macro-économique (politique budgétaire, monétaire, fiscale) de l'emploi.

• Le cadre du débat

La « Résolution du Conseil européen sur la croissance et l'emploi » adoptée à Amsterdam définit le cadre du sommet sur l'emploi de Luxembourg. Que peut-on lire dans cette résolution ? Tous les ingrédients de la pensée unique : « *Un des objectifs prioritaires devrait être de promouvoir l'existence d'une main d'oeuvre qualifiée, formée et susceptible de*

s'adapter et de veiller à ce que les marchés du travail soient aptes à réagir à l'évolution de l'économie ». Rien ne s'y trouve sur la nécessité de réduire le chômage et la précarité. On y lit également : « *les systèmes d'imposition et de protection sociale devraient être rendus plus favorables à l'emploi* », ainsi que « *Les systèmes de protection sociale doivent aussi être modernisés afin de contribuer à la compétitivité, à la création d'emplois et à la croissance* »... Bref, le cadre de référence est bien dans la logique des Sommets antérieurs qui ont fourni le cadre de référence de toutes les politiques « d'emploi » visant à développer la flexibilité, la déréglementation du travail, le temps partiel imposé, la baisse des coûts salariaux indirects comme, entre autres, les cotisations patronales à la sécurité sociale.

• **La problématique des moyens**

La résolution ne parle pas des nouvelles procédures de participation sociale, ni de la mise en place de moyens financiers significatifs pour des politiques publiques communes; elle les réduit à une série de mesures conjoncturelles. Le Fonds Européen d'investissement ne sera pas doté de fonds supplémentaires à l'exception de ceux provenant de la CECA (20 milliards de FB récupérés en 2002). Dans l'interprétation optimiste de cette résolution par Dominique Strauss-Kahn, super ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en France: « *On va étendre la coordination des politiques économiques qui était limitée à la sphère budgétaire à l'ensemble des domaines ayant des conséquences sur l'emploi* », c'est à dire principalement les questions de formation, de qualification et de protection sociale. Les politiques de l'emploi restent donc nationales. Si cela se confirme, la norme salariale sera l'instrument politique du dumping social en Belgique car il faudra toujours ajuster vers le bas le « coût du travail » étant donné le refus de mener une véritable politique d'emploi au niveau européen .

• **Les éléments à exploiter**

L'intégration du protocole social implique d'en tirer les conséquences. Par ailleurs la résolution mentionne la nécessité d'éviter une « concurrence fiscale préjudiciable » et la nécessité d'évaluer les effets sur l'emploi de l'application des orientations économiques fonda-

mentales, reconnaissant donc la possibilité d'un impact négatif sur l'emploi de la mise en oeuvre du pacte de stabilité.

5. Sur le plan démocratique, la situation est déplorable

Pas de suppression du veto dans les domaines clés qui pourraient générer des projets de solidarité et des politiques sociales communes (fiscalité, temps de travail, ...). Même si les pouvoirs du Parlement Européen sont quelque peu accrus par l'extension du domaine de la co-décision, cela ne concerne pas les questions essentielles comme l'Union monétaire et les questions budgétaires. Sans participation des citoyens à la prise de décision, sans contrôle démocratique renforcé sur les institutions nationales et supra-nationales, l'Europe politique est en train de devenir un système politique digne de l'ancien régime, confondant pouvoir législatif et pouvoir exécutif, sans contre-pouvoir démocratique réel.

6. Les conséquences si on ne change pas de cap

Avec l'entrée de nouveaux pays d'Europe centrale et orientale dans l'Union européenne, le dumping social jouera à fond et les disparités entre régions augmenteront les tensions. En fin de compte c'est une décomposition de l'Europe qui nous guette: on ne peut imaginer que les déséquilibres sociaux croissants n'aient pas de répercussions politiques. Déjà aujourd'hui, les disparités sociales et la polarisation entre régions alimentent l'extrême-droite et le nationalisme réactionnaire. En un mot: « Ni à moitié vide, encore moins à moitié pleine, la bouteille de l'Europe se vide de plus en plus ».

• **Qu'est-ce qui se vide ?**

L'idée européenne : au fur et à mesure que la construction européenne avance, le divorce des Européens avec l'Europe s'accroît. Les acquis sociaux : à la base de la défiance citoyenne envers l'Europe, il y a le vécu des reculs sociaux pour la majorité d'entre nous. Dans la société « en sablier », presque toutes les situations se précarisent sans aucune certitude que, demain ou après-demain, cela s'arrêtera.

En conclusion, l'Etat-providence, l'ensemble des acquis sociaux arrachés durant l'après-

guerre sont en train de passer à la moulinette. Il faut être clair : la construction européenne telle qu'elle se déroule joue un rôle dans ce processus. Qui dit austérité, dit perte de rentrées fiscales et blocage du pouvoir d'achat donc réduction de la consommation et augmentation du chômage. Une monnaie forte crée par elle-même de l'emploi ? Selon Otmar Issing, de la Bundesbank, « *Dire que l'euro*

soulagera l'Europe du chômage, c'est faire peser de fausses promesses sur le démarrage de l'UEM » (Le Soir, 16/08/97). Par ailleurs, la situation des USA démontre qu'un dollar très fort ne garantit nullement une situation sociale enviable ! Les arguments qu'utilisent nos gouvernants pour justifier leur conduite ne peuvent donc être pris au sérieux.

Quelle position adopter ? Quelle suite à donner à notre action ?

Notre évaluation est donc négative à la fois sur les résultats de la CIG, du Sommet d'Amsterdam et sur le cours de l'unification européenne qui reste déterminée par les logiques néolibérales et monétaristes. L'Europe sociale reste une fiction.

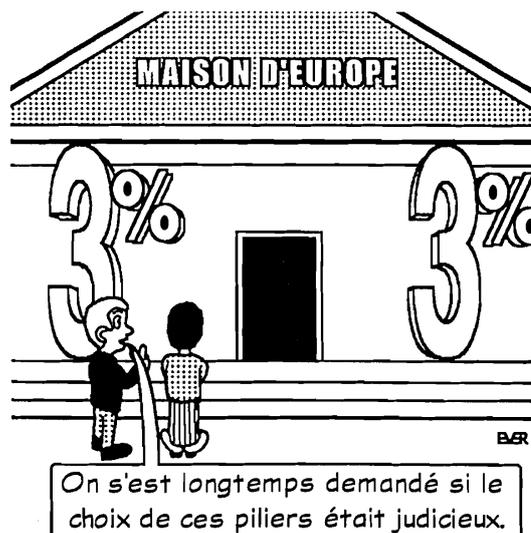
Il est évident que les mobilisations autour de Renault, les marches contre le chômage et les manifestations conduites dans les pays de l'UE ont contraint à la tenue d'un sommet spécial sur l'emploi. Il nous faut donc poursuivre notre action pour influencer sur l'évolution des sociétés européennes : soit nous allons vers l'américanisation des liens sociaux, la perversion par l'argent de l'ensemble de la vie sociale, la perte de substance de la démocratie et à terme la lutte de tous contre tous, soit nous parvenons à reconstruire un rapport de force vis-à-vis des forces du marché et des multinationales et inversons les priorités en faveur des besoins sociaux, de la démocratie et de la justice.

Deux échéances se présentent à nous
 - le sommet de Luxembourg
 - la ratification du Traité d'Amsterdam.

1. Le sommet pour l'emploi de Luxembourg, l'heure de vérité

La mobilisation pour ce sommet doit amener toute la clarté sur le contenu d'une politique d'emploi européenne. Doit-elle se conformer à la compétitivité, à la rentabilité des entreprises et ne faire que de l'infirmier social ou répondre aux besoins sociaux des populations, créer des emplois utiles et bien rémunérés ?

Pour amener cette clarté et obtenir des avancées, la mobilisation doit à la fois être la plus forte possible et très claire sur le plan du contenu. Nos revendications reprises dans l'Appel de Florence juin 1996) et la contribution revendicative (février 1997) définissent l'orientation. Le salaire minimum et le droit au revenu, l'exigence d'une réduction du temps de travail à 35h sans perte de salaire partout en Europe pourrait être mise en avant à côté de revendications plus générales (suppression du droit de veto en matière sociale et fiscale, révision des critères de convergence et du statut de la Banque Centrale, possibilité de Conventions Collectives de Travail (CCT) européennes y compris sur les salaires).



Marches Européennes

Il faudra établir un lien avec la campagne pour le plein emploi initiée par le député européen Ken Coates et l'appel des économistes contre la pensée unique, qui sont des points d'appui pour nos revendications. En même temps, la mobilisation pour la manifestation de Luxembourg pourrait reprendre les revendications adressées au gouvernement belge, notamment dans la lettre ouverte de mai 1997. Nous refusons pour l'Europe ce que nous refusons en Belgique par rapport aux petits boulots, aux ALE, au temps partiel imposé, à la flexibilité et à la chasse aux chômeurs. Les comités locaux pourraient jouer un rôle actif avec des actions devant les bureaux de chômage, ONEM et autres ALE. En définitive, nous voulons que du sommet de Luxembourg sortent des mesures aussi contraignantes que celles qui aujourd'hui soumettent nos sociétés à la loi des marchés financiers.

- La suppression du droit de veto sur les questions d'harmonisation sociale fiscale et écologique (à débattre : la formulation la plus adéquate, soit majorité qualifiée, soit majorité simple).

- La révision du pacte de stabilité et des critères de convergence budgétaire afin d'éviter la perpétuation de leur impact négatif en matière de chômage et d'emploi et la révision du mandat de la banque européenne (plein emploi et création d'un gouvernement économique et social sous contrôle démocratique).

- La création de bases d'un dialogue social européen avec capacité d'élaboration de conventions collectives européennes, notamment sur le plan salarial. Sinon, le modèle social européen (sécurité sociale, enseignement démocratique, libertés démocratiques y compris sur certains lieux de travail) sera pris en tenaille entre les forces du marché (dumping social) et le vide de l'Europe sociale.

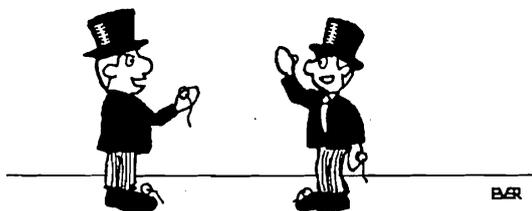
- La démocratisation de l'Union européenne en dotant le Parlement européen de pouvoirs véritables et en développant la participation des citoyens à la prise de décision et au contrôle démocratique renforcé sur les institutions. Cela est d'autant plus nécessaire que les nouvelles adhésions élargissant l'UE sont inévitables et souhaitables.

La subordination de la ratification à l'adoption de ces quatre éléments n'implique cependant pas que nous soutiendrions tous le traité en cas d'inclusion. Dans l'immédiat, nous voulons rassembler le maximum de forces possible pour amener l'unification européenne sur d'autres voies.

La mobilisation pour le sommet du Luxembourg et autour du processus de ratification sont les deux axes qui charpenteront notre activité à l'automne 1997 et au début de l'année 1998. Des actions de rue, au niveau local, régional et fédéral augmenteront l'impact de notre interpellation pendant la phase de ratification en Belgique. Un tel processus permettra d'articuler les actions en Belgique avec le cadre plus global de l'action au niveau européen.



THÉÂTRE DE MARIONNETTES LES POLITICIENS EUROPÉENS



2. Le processus de ratification du Traité d'Amsterdam

La ratification du Traité d'Amsterdam est une phase importante où il est encore possible de faire évoluer les choses en mettant les responsables politiques sous pression. Si le Traité est ratifié tel quel, la situation empirera sur le plan social et démocratique. Si l'on considère cela comme intolérable et inacceptable, il faut donc se battre pour subordonner la ratification du traité à quatre conditions :

Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions.

***Motion constitutive
(résolution adoptée le 5 octobre à Luxembourg)***

1. La montée générale du chômage, de la misère et des exclusions, les coordinations des politiques libérales et patronales, la mise en concurrence des travailleurs, tout appelle des luttes sociales coordonnées au niveau international. La construction de l'Union européenne épouse une logique libérale, capitaliste, antidémocratique, aux conséquences désastreuses pour les travailleurs, les précaires et les sans emplois de tous les pays concernés, avec notamment les critères de convergence du Traité de Maastricht, le Pacte de stabilité, les accords de Schengen et ceux d'Amsterdam. C'est pourquoi les convergences et les solidarités sont nécessaires, dans ce cadre européen comme au-delà.
2. Les marches européennes et la manifestation d'Amsterdam ont permis pour la première fois une confrontation et une action européenne commune à des salariés, des chômeurs et des exclus. Dans la continuité de cette expérience, nous décidons la constitution d'un réseau international de lutte contre le chômage, la précarité et la flexibilité, les exclusions, d'ampleur européenne, et ouvert aux solidarités avec les peuples, les salariés et les chômeurs du monde entier.
3. Les bases revendicatives de ce réseau sont contenues dans les deux textes publiés lors de la préparation des marches européennes : l'Appel de Florence, qui a été à la base du lancement des marches, et la Contribution revendicative de Bruxelles. Essentiellement, ce réseau se bat pour une réduction massive du temps de travail avec la création des emplois correspondants, sans perte de salaire ni de pouvoir d'achat, pour un droit à un revenu permettant à toutes et tous de vivre décemment, pour une redistribution des richesses, dans le cadre d'une Europe démocratique, ouverte et solidaire, écologiste, sans discrimination, sans racisme, sans chauvinisme ni frontières. Nous voulons une Europe qui garantisse les droits sociaux, l'égalité des hommes et des femmes, la libre circulation des personnes.
4. Le réseau relie en Europe les associations de chômeurs, de lutte contre le chômage et toutes les formes d'exclusions, et les organisations syndicales, les militants, les structures de bases, les courants syndicaux qui se retrouvent sur ces bases et souhaitent travailler dans un cadre commun.
5. Ce réseau européen d'initiative et de débat ne se substitue pas aux réseaux existants de salariés, de chômeurs, de paysans ou de jeunes. Il espère, au contraire, contribuer aux convergences esquissées à travers les marches européennes. C'est donc un réseau ouvert, pluraliste, qui ne prétend pas se constituer comme une nouvelle organisation.
6. Le réseau est un moyen pour faire circuler les informations sur nos luttes et sur les conditions dans lesquelles elles se déroulent. Cadre de débat, le réseau permet la confrontation libre des opinions. Il contribue à des élaborations aussi communes que possible. Il organisera des initiatives et favorisera des liaisons et des actions, des résistances coordonnées.
7. Les grandes décisions du réseau sont prises par des réunions de coordination européenne où toutes les composantes sont invitées à venir ou à se faire représenter, et où la majeure partie des pays concernés sont présents. Les décisions se prennent au consensus. Chaque composante ou collectif reste bien évidemment libre de son intervention. Un secrétariat européen sans mandat décisionnel est formé pour assurer la permanence du réseau. La participation de chaque structure au réseau implique une contribution financière selon ses possibilités, afin d'assurer l'existence et l'indépendance du réseau.
8. Le réseau s'intitule « Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions », afin de marquer la genèse et la continuité d'un combat commun. Nous ne cesserons pas de marcher, ensemble, solidaires, et sans frontières...

Le transfert d'un dossier chômage de Seneffe à Bruxelles est égal à un chemin de montagne pour un chômeur

Ampelio
Ghislain

Le 1^{er} juillet 1997, je me présente à mon syndicat la CSC pour signaler que j'habite à Bruxelles et que je viens faire une demande de transfert de mon dossier de chômage qui lui se trouve à la section CSC La Louvière.

La personne se trouvant au guichet remplit ma demande de transfert et me dit que j'aurai des nouvelles entre quatre et six semaines. Je lui précise bien que je suis au chômage depuis le 5.11.93, qu'avant d'aller habiter à Seneffe j'étais inscrit ici chez eux, que je suis parti de chez eux du 31.08.96 au 30.06.97 et que je suis resté chômeur.

Je lui demande si elle veut les copies des papiers concernant cette année de chômage afin qu'il n'ait pas de retard dans ma demande de transfert. Elle me répond que ce n'est pas nécessaire.

Le 25 juillet 97, je reçois une lettre en recommandé me demandant ce que j'avais fait du 31.08.96 au 30.06.97 et me disant également que je n'avais pas remis les documents de mon activité suivant les dates indiquées. Fou de rage, je retourne à mon syndicat en leur disant que je leur avais proposé les copies de ces documents et qu'on m'a répondu que ce n'était pas nécessaire, je remets les copies des documents et là on m'annonce qu'il me faudra encore attendre à nouveau quatre à six semaines à dater du 25.07.97 pour être payé.

Ma première question « *Qu'est ce que je fais pour vivre en attendant ?* ». On me répond froidement d'aller au CPAS. Je demande une attestation signalant que mon dossier est en traitement à l'Onem et que je suis sans revenu, il m'a fallu menacer la personne de mobiliser son bureau pour obtenir une attestation pour me rendre au CPAS.

Je téléphone au CPAS pour demander quelles sont les heures d'ouverture, on me dit de 7h à 10h mais que je ferais mieux de venir à 5h30 du matin devant la porte si je veux être reçu

par un assistant social car on distribue à l'entrée pas plus de dix tickets (donc dix nouvelles demandes). Je me rends au CPAS à 5h30 et effectivement je me rends compte qu'une demi-heure avant l'ouverture il y a une file de personnes de trois cent mètres...

Chouette, il est 7h, les portes s'ouvrent, mais ce que je ne savais pas c'est qu'il m'aura fallu toute la matinée pour une nouvelle demande!

7h : ouverture des portes et distribution des tickets.

7h10 : attente dans une salle d'attente qu'on appelle votre numéro (durée d'attente +/- une heure).

8h à 9h : attendre dans la cour qu'on vous appelle pour inscrire votre nom, adresse, etc... sur la première page de votre dossier. Une fois fait, on vous renvoie dans la cour et là vous attendez que l'assistante sociale de votre quartier vous appelle (durée d'attente de 9h30 à 11h30).

Alors l'assistante sociale vous reçoit et vous dit qu'elle passera chez vous dans l'après-midi ou le lendemain, et qu'après son passage elle peut vous donner une aide urgente de 10.000 frs que vous viendrez chercher chez elle (donc recommencer le parcours du combattant et des longues heures d'attente) et qu'une semaine plus tard vous recommencerez pour venir chercher le solde de votre aide urgente.

Pour revenir au sujet de mon dossier à l'Onem qui en date du 25 juillet 97 n'était toujours pas traité, j'ai dû faire intervenir des personnes, menacer de dormir devant chez eux et de faire une conférence de presse pour qu'il soit mis en ordre et que je sois payé une semaine plus tard, sans ça, je suis sûr que je serais toujours en attente d'être payé!

Merci madame la fée Influence...

Témoignages

Cri de colère d'un(e) chômeur(se) de longue durée suite aux propos du président du C.V.P.

Il y a quelques semaines le C.V.P. a sorti ses fameuses solutions pour résoudre le problème du chômage. A cette occasion, j'ai entendu le président du CVP pérorer fièrement: « *Oui... mais faut pas déconner ! La Belgique n'est pas Sarajevo. Nous avons un des P.I.B. des plus élevés. »*

Je trouve votre comparaison malsaine. Que voulez vous dire Monsieur en comparant la situation du chômage à Sarajevo ? Bien sûr en Belgique, il n'y a pas encore des bombes et des meurtres comme ce qui a été le triste lot quotidien des habitants de Sarajevo mais la façon dont vous présentez le problème du chômage fait malheureusement fi du vécu moral et matériel de trop de chômeurs en Belgique. Elle évacue le problème d'un coup comme s'il n'existait pas. Etre chômeur de longue durée, cela peut représenter une profonde détresse morale et matérielle au quotidien. Les portes de sorties peuvent s'avérer rares à trouver.

C'est un peu facile de nous dire que la misère n'existe pas en Belgique car un chiffre statistique nous prouve le contraire. Vous oubliez de dire qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres. Savez-vous seulement ce que cela veut dire être chômeur de longue durée ? Enoncez-vous les vrais chiffres qui décomptent les sans emploi et les précaires ? Non, apparemment.

J'aimerais vous emmener faire un petit tour dans la réalité des chômeurs de longue durée et vous y faire mijoter au moins une petite semaine pour voir si à la fin de celle-ci, vous oseriez encore sortir de telles âneries !

Car vivre avec 20.000 FB n'est vraiment pas simple en Belgique. Ainsi dans les grandes villes, les loyers sont rarement en dessous de 15.000 FB. Les factures de gaz-électricité, téléphone ne sont pas pour autant payées. En comptant 1.000 FB pour le téléphone (outil oh combien nécessaire pour un demandeur

d'emploi), 2.000 FB pour le gaz et l'électricité (il ne faut quand même pas mourir de froid...), il reste 2.000 FB pour manger ou payer les autres frais. Il n'est plus question d'avoir une voiture, fini la mobilité pour se déplacer dans une entreprise éloignée de tout ! Comment faire pour aller boire un verre avec des copains ? Les copains, au bout d'un moment (en général, ça va vite !) en ont marre et vous signifient gentiment que ça suffit et qu'ils ne peuvent pas vous offrir continuellement le drink... Bref, l'isolement social arrive vite. Si la famille n'est plus là comme soutien, l'exclusion est à la porte. Même si elle est présente, ce n'est pas agréable de se sentir dépendant de ses parents alors qu'on est adulte et qu'on aimerait leur prouver qu'on est capable de s'en sortir seul et aussi à notre tour, de pouvoir les aider.

Monsieur le Président du C.V.P., savez-vous que rechercher du boulot coûte cher ? Outre les timbres, il faut téléphoner, photocopier son curriculum-vitae, se déplacer. Sans vêtements convenables et des cheveux soignés (le coiffeur est souvent bien nécessaire pour ce faire !), inutile de se présenter à un emploi. L'opinion de l'employeur se construit au premier coup d'oeil. Le look est vachement important à ce moment-là.

Après une longue période de recherche active et infructueuse, s'installe le découragement. Comment pourrait-il d'ailleurs encore croire trouver un emploi convenable après tant de mois,... voire d'années de recherche où il a

*Un(e)
chômeur(se)
parmi tant
d'autres.*



Témoignages

dépensé tant d'argent et d'énergie pour ce faire ? Comment ne pas déprimer... quand on vit seul, isolé, avec la perspective de ne plus jamais retrouver un emploi et que la société n'a plus besoin de vous, sans moyens et la menace d'être accusé de ne pas rechercher suffisamment un emploi... et donc d'être exclu du chômage ?

Avec la somme d'argent avec laquelle le chômeur doit vivre, comment peut-il espérer retrouver pied ? Je l'ai déjà dit, le manque d'argent efface les liens sociaux. De plus, l'accès à la santé lui est rendu beaucoup plus difficile. Une simple consultation chez un médecin généraliste coûte au minimum 600 FB. Ce n'est pas simple d'assumer.

Pour aller au cinéma ou au théâtre, il doit déboursier un minimum de 200 FB. Petit à petit, l'idée de l'accès à la santé et à la culture s'éloigne et semble inaccessible. Bref, il faut être fort pour assumer cette situation.

Monsieur le Président du C.V.P., vous qui prônez la famille comme modèle social idéal, comment croyez-vous que dans de telles conditions on puisse encore sereinement envisager de fonder une famille ou même de la maintenir ? Si vous avez la réponse, donnez-la moi !

Alors, Monsieur le Président du C.V.P., quand citerez vous les vrais chiffres du chômage ? Arrêtez de mentir et ouvrez les yeux ! En Belgique, il y a actuellement près d'un million cent mille personnes qui n'ont plus d'emploi ou vivent dans la précarité (intérim, mi-temps, contrats de courte durée,...). Ce n'est pas triste dans un pays qui compte quelque dix millions d'habitants.

Moi, chômeur(se) de longue durée, je suis ulcéré(e) par vos propos et frémis à l'idée que votre parti gouverne la Belgique depuis tant d'années quand je vois le résultat de vos choix politiques.

Lutter contres les heures supplémentaires

Voici douze ans que je travaille dans le secteur informatique. Ce secteur est susceptible d'offrir de nombreux emplois. Malheureusement, ceux-ci sont très difficiles à pourvoir. Rien que pour la Wallonie, il manque 6.000 informaticiens.

Les objectifs des entreprises sont bien souvent trop élevés. Ils poussent inconsciemment l'employé à faire des heures supplémentaires. Dans la majorité des entreprises, elles sont considérées comme du bénévolat. Elles ne sont pas demandées explicitement par l'entreprise mais le travailleur pour atteindre les objectifs de celle-ci n'ose pas ne pas les accomplir.

Deuxièmement, le marché étant difficile, la crainte d'être licencié incite les travailleurs à faire des heures supplémentaires. La nouvelle

politique du patronat est de mettre le personnel sous constante pression. D'après lui, il aurait été prouvé que le stress améliore le travail. Il oublie qu'il y a un revers à la médaille: lorsque le stress est trop fort pour l'employé, il tombe malade et est alors bien souvent remercié par son employeur.

Dans les entreprises, il existe bien souvent des services techniques où le personnel est d'une qualification moyenne. Ce qui entraîne une saturation de l'emploi. Les directions demandent à ce personnel d'être flexible (heures supplémentaires). Si les travailleurs expriment un refus, les directions les menacent de faire appel à la sous-traitance. Il faut savoir que la nouvelle politique salariale dans ces entreprises c'est d'engager ces travailleurs au minimum légal, et parfois, dans certaines entreprises, il n'est même pas respecté.



Quant au personnel, quand on leur pose la question : « *Pourquoi n'arrêtez vous pas de faire ces heures supplémentaires ?* », ils répondent : « *Si je refuse, je suis dehors* » ; « *J'ai une femme et des enfants et une maison à payer.* » ; « *Cela me permet d'avoir plus de jours de congé.* »

Dans mon entreprise, la moyenne des heures supplémentaires atteint plus ou moins 200 heures par trimestre et nous sommes 120 techniciens. La délégation syndicale avait demandé de respecter ce que la loi prévoit, soit 65 heures supplémentaires par trimestre et l'engagement de personnel supplémentaire. 95 % du personnel a répondu de la manière suivante: « *Nous voulons nos heures supplémentaires. Les autres on s'en fout !* »

Ce genre de réaction démontre l'état d'esprit

ambiant. Celui-ci est dû au nouveau type de management qui dresse le personnel contre lui-même. En effet, il pousse les gens à l'individualisme et à l'égoïsme à tel point que même entre eux ils ne sont plus solidaires. Ainsi,

la nouvelle mode: chacun doit évaluer un collègue en fin d'année. Ceci crée une rivalité constante.

Tant que cet état d'esprit régnera, les 32 heures avec embauche compensatoire ne seront qu'un rêve et les chiffres du chômage continueront à monter.

En conclusion, je dirais qu'une seule chose reste à faire: faire prendre conscience que le travail est une chose nécessaire pour tous et que l'homme n'est pas un numéro. Il a besoin d'être respecté avec ses sentiments et son amour propre.

Le bulletin des 600 : de chacun selon son patrimoine ?

Treize questions sur le lien entre les dix mille milliards de dette publique et l'inégalité, dans la répartition des fortunes en Belgique.

En une vingtaine de pages, cette brochure, publiée cet été par «l'Appel des six cents» (depuis le moment de sa présentation, l'Appel des six cents a été signé par plus de 4000 personnes), constitue un argumentaire précis et détaillé sur les propositions de l'«Appel des six cents» en matière de fiscalité.

Le sommaire comprend notamment :

- Dix mille milliards de dette publique, qu'est-ce que cela signifie ?
- Pourquoi un impôt sur les grosses fortunes ?
- Pourquoi un cadastre des grosses fortunes ?
- La levée du secret bancaire a-t-elle un sens ?
- Cet impôt ne provoquerait-il pas une fuite des capitaux ?
- Mais cet impôt ne va-t-il pas freiner la croissance économique ?
- Que faire du produit d'un tel impôt ?

Nous vous en recommandons la lecture intégrale !

Ces bulletins sont encore disponibles au secrétariat de l'Appel des six cents:
c/o José Vermandere / 380, Chaussée de Bascoup / 7170 La Hestre / tél. 064 - 44 56 60

prix : 50 Fb pièce + 32 Fb de frais d'envoi (réduction pour commandes groupées)

La Réduction du Temps de Travail, c'est pour quand ?

Le 16 septembre dernier, l'atelier réduction du temps de travail a invité différents intervenants à donner leur point de vue sur la question. Jean-Michel Charlier, des Equipes Populaires, Felipe Van Keirsbilck de la CNE, et Victor Martin de la CGSP (Gazelco) sont venus nous donner leur point de vue sur la question.

Il faut noter que les Equipes Populaires et la CNE, toutes deux membres du Collectif, ont travaillé la question de la réduction du temps de travail depuis plusieurs années. La discussion du 16 septembre était aussi l'occasion de leur donner la parole sur le sujet.

Remarquons également que la CNE a porté à présent sa proposition sur le terrain politique : la semaine dernière, leur proposition de passage aux 32h dans les entreprises de plus de 50 travailleurs a été déposée aux négociations sur le pacte social. Nous vous reproduisons dans ce journal le condensé du mécanisme proposé par la CNE.

Victor Martin, de Gazelco, est venu nous expliquer les enjeux de la grève tournante organisée à Electrabel depuis 4 mois en front commun CGSP-CNE. Nous vous en donnerons dans ce journal les grandes lignes, car Victor Martin nous prépare un article complet à ce sujet pour le prochain journal.

Les 3 chapitres qui suivent sont tirés des interventions faites à l'occasion de notre débat.

*Jean-Michel
Charlier
(Equipes
Populaires)*

La réduction du temps de travail, carrefour d'enjeux socioéconomiques et culturels

1. Le contexte

Entre 1988 et 1992, les Equipes Populaires ont fait de la Réduction du Temps de Travail (R.D.T.T.) leur thème de travail prioritaire; un thème soumis à la réflexion de l'ensemble des groupes locaux du Mouvement.

Il s'agissait là d'une suite logique à deux campagnes successives sur les mécanismes d'exclusion sociale (84-86) et sur la solidarité au niveau local (86-88). Chacun se souviendra sans doute de l'enquête « Travail et temps libre », réalisée en 88-89 avec la F.T.U. auprès

d'un échantillon représentatif de la population wallonne et bruxelloise de plus de 18 ans (1500 personnes).

Cette enquête a permis au mouvement d'asseoir sa conviction sur plusieurs enjeux importants :

- Une très large majorité de la population envisage favorablement l'idée d'une réduction du temps de travail, si certaines conditions fondamentales sont réunies (protection des revenus les plus faibles, embauche compensatoire, temps pour mieux vivre).
- La population se trouve confrontée à des

questions de conciliation du temps dont les répercussions sur la qualité de vie sont importantes.

• La population considère la piste de la R.D.T.T. comme la plus efficace en terme de création d'emploi.

Au départ de ces constats, de leur analyse mais aussi d'une démarche d'éducation permanente à l'intérieur des groupes locaux, le Mouvement a ainsi formulé « 26 propositions pour mieux vivre¹ ».

C'est l'ensemble de ces travaux qui ont mené les Equipes à établir un lien permanent entre R.D.T.T. et vie globale, à articuler la dimension socio-économique de la R.D.T.T. (objectif emploi) et la dimension culturelle (objectif qualité de vie).

2. Quadruples contours

Ainsi définie, la proposition de R.D.T.T. a très rapidement été appréhendée par le Mouvement comme un réel projet de société, qui s'apparente à la « Société du temps libéré » dont parle André Gorz.

Ceci nous a amené à définir 4 caractéristiques fondamentales sans lesquelles la R.D.T.T. ne nous semble pas valoir la peine d'être tentée :

1. La R.D.T.T. doit être significative

Les exemples du passé, notamment au travers des expériences « Hansenne » (5-3-3), ont démontré qu'on ne pouvait pas viser raisonnablement un résultat à la hauteur des aspirations lorsqu'on met en oeuvre de petites réductions du temps de travail.

Ce type d'expériences a démontré que les réductions du temps de travail sont presque automatiquement ingérées par les processus de réorganisation du travail et de hausse de productivité.

L'effet obtenu est plus fréquemment une détérioration de la qualité de vie au travail, sans conséquence significative pour l'emploi. **Notre conviction est donc que seule une réduction significative (par exemple 32 heures par semaine) peut garantir une**

embauche compensatoire, avec un impact réel sur l'emploi.

2. La R.D.T.T. doit être généralisée, non linéaire

Un plein effet sur l'emploi ne pourra être obtenu que par une généralisation de la R.D.T.T.. C'est en tout cas un objectif de progrès social à atteindre, tout comme l'ont été, par le passé, le passage aux 48 heures, à la semaine anglaise, aux 40 heures.

Dans cette perspective, il nous semble donc **impératif de fixer un cadre horaire, une nouvelle norme du temps plein** (pas nécessairement sur base hebdomadaire).

Généralisée ne veut pas dire linéaire. Les réalités des diverses activités économiques sont différentes, les réalités de vie des travailleurs aussi. Diverses formules sont selon nous réalisables, en référence à une même norme de l'horaire de travail à temps plein.

3. La R.D.T.T. doit garantir le pouvoir d'achat des travailleurs

Réduire le temps de travail et les revenus reviendrait à généraliser le travail à temps partiel. L'idée d'un salaire et demi par ménage, outre le fait qu'elle porterait directement atteinte au droit du travail féminin et qu'elle fait bien peu de cas de la réalité des modèles familiaux d'aujourd'hui, nous paraît participer à un processus global de paupérisation et de précarisation.

Par ailleurs, il va de soi que l'intérêt pour le monde du travail de soutenir l'idée d'une réduction du temps de travail ne sera rencontré que si la question du pouvoir d'achat est réglée décemment.

Selon nous, il convient en effet de réfléchir cette question en élargissant le concept de salaire à celui de pouvoir d'achat, qui ouvre d'autres perspectives en terme de financement.

Soyons également conscients que cette question soulève un débat beaucoup plus large sur la redistribution des richesses aujourd'hui. La production de richesses augmente dans nos société mais sa répartition est de plus en plus inégalitaire.

*1 : document
disponible à
notre secrétariat*

A lire... A débattre

4. La R.D.T.T. doit permettre de mieux vivre

Cette assertion est loin de se limiter à une question financière. Elle touche directement à l'impact positif qu'une réduction du temps de travail doit avoir sur la qualité de vie via une meilleure conciliation des temps de vie de chacun.

Notre conviction est que l'être humain ne trouve son épanouissement que lorsqu'il jouit de droits culturels.

La R.D.T.T. peut en être un levier, parce qu'elle favorise un meilleur équilibre entre temps de travail - temps familial - temps social - temps pour soi. Cet enjeu culturel central qu'est la conciliation des temps doit, à nos yeux, être perçu sous une double approche:

- Synchronique: quelle conciliation du temps au moment présent ?
- Diachronique: quelle conciliation entre les périodes de la vie ?

Ceci pose question sur les formules de R.D.T.T. à envisager : quelles sont celles qui ont un impact sur l'axe synchronique (libérer du temps « immédiat » pour une plus grande qualité de vie du moment présent) et celles qui ont un impact sur l'axe diachronique (libérer du temps aux périodes les plus délicates de la vie pour une meilleure maîtrise de celle-ci ?).

Des formules

Au regard des 4 objectifs qui sont les nôtres, plusieurs formules sont envisageables. Deux d'entre elles nous paraissent particulièrement intéressantes.

1. La semaine des quatre jours

Sur base 32 heures par exemple. Elle crée une situation qui rend l'embauche compensatoire pratiquement incontournable. Elle implique une organisation du travail qui crée un nouveau rapport au temps.

Elle libère une unité de temps importante pour le travailleur qui en retrouve ainsi une responsabilité nouvelle sur sa propre vie : celle de pouvoir choisir une partie de son temps. Elle a un impact direct sur une conciliation « synchronique » du temps.

2. Le crédit temps

L'idée consiste à organiser un capital temps (5 ans ?) à utiliser obligatoirement par le travailleur² aux cours de sa carrière, au moment de son choix et pour les raisons de son choix.

La formule crée donc une situation où l'embauche compensatoire est inévitable d'une part (le problème de la précarité des emplois créés pose cependant question). La formule a d'autre part un impact tout à fait positif sur la maîtrise, par les travailleurs, de leur temps. Elle instaure en effet des potentialités nouvelles de gérer sa carrière en fonction des projets familiaux, sociaux, personnels des travailleurs.

Elle a donc un impact direct sur une conciliation « diachronique » du temps.

Les deux formules (semaine de 4 jours / crédit temps) présentent en outre l'avantage théorique de ne pas être exclusives l'une par rapport à l'autre. Il y aurait donc lieu de réfléchir à la possible complémentarité des deux modalités dans un double objectif d'emploi et de qualité de vie.

Trois questions à approfondir

1. Le couple Sécurité sociale / R.D.T.T.

L'enjeu est d'en faire des partenaires, non des adversaires. Les expériences actuelles (de Robien, par exemple) montrent que les cotisations de sécurité sociale sont un instrument sur lequel on s'appuie pour financer la R.D.T.T., avec l'effet de déplacer le problème d'une question à l'autre et de mettre en opposition les objectifs de protection sociale des travailleurs et de création d'emploi.

Notre préoccupation est de tenter de dépasser cette contradiction, et donc intégrer dans la réflexion que:

- Les réductions de cotisations sont un outil à la fois de financement de la R.D.T.T. (intégration d'une partie des cotisations dans le salaire net) et à la fois d'incitation des entreprises à appliquer la R.D.T.T. (baisse du coût du travail).
- La question d'un financement alternatif de la sécurité sociale doit se poser. Comment la

2 : NDLR: les organisations féministes insistent sur le caractère obligatoire du crédit temps, pour les hommes et pour les femmes; sinon le crédit temps serait un nouvel instrument d'inégalité entre les sexes.

financer sans pénaliser les entreprises créatrices d'emploi ? Comment peser sur le choix des entreprises d'investir dans la main d'oeuvre plutôt que dans l'infrastructure ? La piste d'une Cotisation Sociale sur la Valeur Ajoutée mérite-t-elle d'être explorée ?

2. La flexibilité

A partir du moment où l'on parle de modalités non linéaires de R.D.T.T. ou simplement d'aménagement du temps de travail, on s'expose inévitablement à une demande de flexibilité accrue.

Nous pensons qu'il faut sortir cet enjeu du cadre restreint dans lequel il est trop souvent enfermé, où le seul concept de flexibilité provoque un blocage a priori, et se poser les questions suivantes :

- Doit-on forcément refuser à priori toute mensualisation ou annualisation du temps de travail ?
- Tout le monde n'est-il pas preneur d'une certaine forme de flexibilité ?
- Si une réduction du temps de travail créatrice d'emploi est négociée en échange

d'une flexibilité accrue, doit-on s'y opposer ?

- Ne peut-on encadrer certaines formes de flexibilité en garantissant qualité de vie et conditions de travail (exemple : cadre horaire journalier maximal, degré de maîtrise par le travailleur de ses récupérations, etc.) ?

3. Le financement

Les projets et expériences montrent que diverses pistes sont possibles :

- les cotisations de Sécurité Sociale (voir CNE) ;
- la fiscalité (v. projet ECOLO) ;
- les gains de productivité ;
- l'idée d'une « participation aux bénéfices » (P. Larroutourou) ;
- une affectation partielle des fonds consacrés au chômage ou aux politiques d'emploi.

Quelle est la faisabilité technique de ces pistes ? Quel rendement peut-on en espérer ?

Quels choix politiques ?

Electrabel : la grève dure depuis 4 mois

Victor Martin est venu nous expliquer les tenants et aboutissants du conflit qui oppose les délégations syndicales à la direction d'Electrabel. Comme nous vous l'avons précisé dans le paragraphe introductif, vous trouverez un article de Victor Martin à ce sujet dans le prochain numéro. Nous tenons cependant à esquisser ici les grandes lignes d'un conflit exemplaire, occulté par les médias.

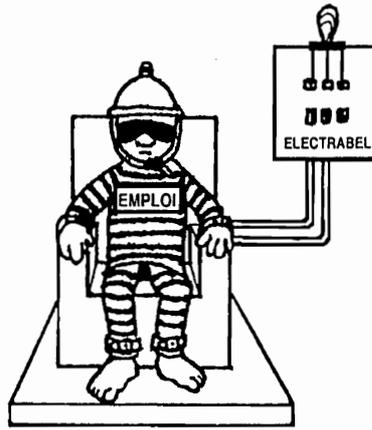
Peu d'entre vous ont sans doute eu l'occasion d'apprendre que les délégations syndicales d'Electrabel mènent une grève tournante en front commun depuis près de 4 mois, pour obtenir une réduction du temps de travail à 32 h, avec embauche compensatoire de 1.710 personnes à durée indéterminée.

En effet, lors de la négociation de la nouvelle convention collective, en février 97, la délégation syndicale a mis sur la table la revendication du passage aux 32 heures par semaine au lieu d'utiliser la marge salariale disponible pour des augmentations salariales, les salaires étant déjà confortables dans le secteur. Les travailleurs ont adhéré aux propositions de leur délégation syndicale. Par contre, du côté du patronat, c'est l'opposition pure et dure.

Il faut savoir que l'emploi se réduit progressivement à Electrabel, notamment avec l'introduction des nouvelles centrales électriques gaz-vapeur. On comprend mieux dans ce contexte l'opposition du patronat, qui

*Intervention de
Victor Martin,
de Gazelco
(compte-rendu
par Ghislaine De
Smet)*

A lire... A débattre



ne se réduit absolument pas à une opposition liée au coût de la RDTT: celle-ci est finançable par les marges bénéficiaires importantes d'Electrabel. Le patronat est d'accord d'engager 2.000 jeunes... mais à durée déterminée! Ce que les syndicats refusent: ils veulent que les nouveaux engagés aient un contrat de qualité.

Quatre réflexions me viennent à l'esprit :

- Cet exemple démontre à quel point le patronat est réticent à accorder des réductions du temps de travail, même si elle est parfois neutre au point de vue coût. C'est à notre avis parce qu'une réduction généralisée du temps de travail réduirait la masse de chômeurs, et rétablirait ainsi le rapport de force entre les travailleurs et le patronat, puisqu'il n'y aurait plus une « réserve » de main d'œuvre flexible disponible.
- Le problème rencontré ici est aussi lié au

concept de la RDTT entreprise par entreprise. Si la réduction du temps de travail était généralisée, on pourrait organiser une certaine « mutualisation » du coût de la RDTT entre les entreprises et faciliter ainsi la création d'emplois de qualité là où c'est le plus nécessaire.

- La RDTT entreprise par entreprise fige l'emploi dans des secteurs qui pourraient sans doute fonctionner avec moins de travailleurs. Peut-on s'opposer par exemple à la modernisation de l'outil (dans ce cas-ci les centrales électriques gaz-vapeur) quand celle-ci correspond à un progrès écologique ?
- Enfin, il faut se poser la question de l'origine des bénéfices plantureux d'Electrabel: à l'heure où de plus en plus de personnes ont des difficultés pour payer leurs factures d'électricité, ne faudrait-il pas moduler les tarifs en fonction de la situation sociale des personnes (chômeurs, minimexés,...)?

Pierre Pravata,
Felipe Van
Keirsbilck, CNE,
septembre 1997

Approche macro-économique pour l'emploi et la réduction du temps de travail

Contexte

- Haut niveau de chômage en Belgique et en Europe (total du sous-emploi en Belgique dépasse 1 million de personnes)
- Faible croissance économique (pour augmenter l'emploi, il faudrait une croissance de 2,5 à 3%)
Par exemple : de 1970 à 1990, pour l'industrie manufacturière:

croissance production	+ 61,65 %
croissance productivité	+ 175 %
heures de travail	- 41,22 %
- Restructuration et augmentation de la productivité dans plusieurs secteurs, notam

ment (*prévisions*): Banques & Assurances, Sidérurgie, Métallurgie

Objectifs

Pour retrouver un taux de chômage en dessous de 3 %, il faut conjuguer tous les efforts : croissance économique, mesures de redistribution individuelle de l'emploi (temps choisi et bon statut pour les temps partiels), création d'emplois dans le secteur « quaternaire » (service aux personnes), et RDT collective sans diminution de salaire et avec embauche compensatoire.

1- R.D.T

- 32 heures en 4 jours semaine pour assurer un effet maximum sur l'emploi (créer ou sauver des emplois)
- qualité de la vie
- contrôler et négocier la flexibilité
- effet positif sur la consommation si pas de diminution des salaires

2- Modalités

- accord interprofessionnel et loi d'orientation au niveau fédéral
- négociation des modalités précises (réorganisation du travail, flexibilité négociée..) dans les secteurs et/ou les entreprises
- pas de perte de salaire, pas (ou peu) d'augmentation du coût salarial pour les entreprises.

3- Financement : réduction des cotisations patronales de sécu (-150.000 fb/an par personne) et financement alternatif via les autres revenus

- gain de productivité (durée + longue des moyens de production y compris au niveau des services)
- contribution des bénéficiaires des sociétés
- reconversion d'une partie des allocations de chômage (économie par mise au travail des chômeurs)
- mise à contribution des revenus mobiliers et immobiliers
- affectation à l'emploi d'une part des augmentations salariales (hors index) planifiées pour les 2 ou 3 années suivantes

4- Aides aux entreprises pour l'emploi : coûtent cher, pour peu de résultats;

- soit, effet d'aubaine, de déplacement etc : l'entreprise n'engage que si besoin (avec ou sans aide si nécessaire, embauche de toute façon).
- soit elle ne dispose pas de moyens financiers, ou bien elle n'a pas vraiment besoin d'un employé en plus, et alors même si réduction fait passer le coût de 1.000.000 à 850.000 F elle ne peut ou ne veut pas engager.

Par contre, RDTT financée collectivement : garantie de résultats pour l'emploi, meilleure qualité de vie pour les actifs, égalité hommes-femmes

Données de base utilisées pour les calculs

1. Coût d'un emploi

On se base sur un salaire brut proche de la moyenne nationale, de 70.000 fb/mois, plus 23.800 fb/mois de cotisations sociales patronales. Le bureau du Plan considère que la charge patronale effective (cotisations sociales + charges diverses), compte tenu des différentes mesures de réduction, est de 40% du brut en moyenne. Ceci conduit à un coût annuel de 1.372.000 fb/an pour un emploi temps plein.

Structure d'un salaire annuel moyen (70.000 brut mensuel)	
coût tot = 1.372.000	cot ONSS patro = 392.000
brut = 980.000	cot ONSS trav = 128.000
	IPP = 213.000
	net = 639.000

2. Nombre d'emplois

Remarque : il n'y a pas de raison politique de limiter la RDTT aux entreprises de plus de 50 travailleurs; par prudence, les calculs faits ici se limitent à ces entreprises, au sein desquelles les relations collectives de travail sont mieux instituées. Le résultat serait quasi doublé en l'étendant à tout le secteur privé !

Sur les 1.057.725 emplois dans les entreprises de plus de 50 travailleurs, il faut enlever environ 10 % de temps partiels : on peut donc se baser sur 950.000 emplois temps pleins.

Si le temps plein passe de 38 h (moyenne) à 32 h, cela conduit (si le nombre d'heures travaillées ne varie pas) à $950.000 \times 38 / 32 = 1.128.125$ emplois, soit 178.125 temps pleins supplémentaires.

	Entreprises	Total travailleurs
50 à 99 travailleurs	3.221	224.332
100 à 199 travailleurs	1.571	217.985
200 à 499 travailleurs	926	278.650
500 à 999 travailleurs	205	140.358
+ de 1000 travailleurs	97	196.400
TOTAL :	6.020	1.057.725
données au 30 juin 1994 (secteur privé)		

3. Réduction des cotisations patronales

A la différence des innombrables « aides à l'emploi » distribuées aux entreprises depuis 20 ans, il s'agit ici de réductions strictement conditionnées:

- passage à **32 h/sem pour tous les travailleurs**, cadres y compris (avec contrôle renforcé sur les heures supplémentaires)
- **sans perte de salaire** (augmentations salariales, hors index, limitées pendant 2 ans par ex.)
- **avec embauche compensatoire** (obligation de résultat fixée par ex. à 85 % de remplacement des heures)

Proposition CNE :

- réduction forfaitaire de **150.000 fb/an** par emploi temps plein (32h)
- donc nouveau coût total annuel = $1.372.000 - 150.000 = 1.222.000$ fb/an par temps plein (**réduction moyenne du coût du travail = 11%**)
- **salaire brut, droits en Sécu et revenu imposable inchangés** pour les travailleurs qui passent de 38 h à 32 h
- pour les nouveaux engagés (178.125) : salaire temps plein, emploi « normal », recettes nouvelles en cotisations sociales et impôts
- si le nouvel engagé était au chômage, économie pour la Sécu = allocations de chômage anciennement versées

Coût de la RDTT à 32 h avec embauche compensatoire à 100 %

La mesure proposée accroît sensiblement la masse des salaires bruts distribués (+18,8 %... et donc hausse de la base de l'impôt sur les revenus). Ceci est d'ailleurs une condition importante pour que cette mesure produise un effet cumulatif de **relance de la consommation intérieure**.

Par contre, elle représente un **coût pour les entreprises** (diminution moyenne de 11 % du coût par personne, mais augmentation de 18,8 % du nombre de personnes à payer), un **coût pour la Sécu** (moins de chômeurs à payer, recettes sur les emplois nouveaux, mais

perte de 150.000 fb par emploi temps plein) et un **gain pour le fisc** (IPP sur nouveaux employés).

Notre proposition vise à :

- compenser et **mutualiser** le surcoût pour les entreprises
- compenser **totalemment** les pertes pour la Sécu, via un **financement alternatif**
- **concrétiser la solidarité des actifs avec les sans-emploi, sans leur imposer une baisse de salaire**

1. Coût pour les entreprises :

la masse salariale concernée était de 950.000 x 1.372.000 fb = 1.303,4 milliards; elle devient $(950.000 + 178.125) \times 1.222.000$ fb = 1.378,6 milliards. **Soit un surcoût de 75,2 milliards.**

2. Coût pour la Sécu :

pour les 950.000 travailleurs concernés, la Sécu perd 150.000, soit une perte brute de 142,5 milliards. Toutefois, la perte nette est moindre, pour deux raisons :

- création de 178.125 emplois, donc cotisations sociales nouvelles de 370.000 fb/emploi (travailleur + employeur) ($370.000 = 520.000 - 150.000$ de réduction)
178.125 emplois x 370.000 fb : recettes nouvelles = 66,9 milliards
- diminution du nombre de chômeurs, donc moins d'allocations à verser, économie pour le budget Sécu.
On suppose que 2/3 des 178.125 emplois nouveaux sont pris par des chômeurs indemnisés² ; cela fait une économie de $178.125 \times \frac{2}{3} \times 300.000$ fb : moindres dépenses pour 35,6 milliards

Finalement, **la perte nette pour le budget de la Sécu**, compte tenu des recettes nouvelles et des moindres dépenses, se réduit à $142,5 - 66,9 - 35,6 = 40,0$ milliards.

3. Fisc : Il y a un apport fiscal net : les salaires des 178.125 emplois créés sont assujettis à l'impôt des personnes physiques, avec un rendement moyen de 25 %.

Cela fait : $(70.000 \text{ fb} \times 14 \times 0,87) \times 25\% = 213.000$ fb/pers.

Donc : **recettes fiscales nouvelles** de 178.125×213.000 fb = **37,9 milliards**

Reste à financer, au total :

75,2 milliards (surcoût entreprises)
40,0 milliards (perte nette Sécu)
- 37,9 milliards (recettes fiscales
supplémentaires)

soit **77,3 milliards** (= coût total RDTT 32 h et création de 178.125 emplois).

Financement

Qui peut (et doit) payer le coût du passage à 32 h et des 178.125 emplois nouveaux ?

Il faut d'abord relever que la somme à financer est extrêmement modeste : **77 milliards**, cela ne représente que 410.000 fb/an par emploi créé, c'est-à-dire nettement moins que n'importe quelle « mesure pour l'emploi » actuelle. Encore ce « coût » couvre-t-il aussi un gain considérable en qualité de vie, temps, santé etc. pour les 950.000 personnes qui passent à 4 jours/sem.

Une autre comparaison : les mesures pour l'emploi actuellement en vigueur coûtent chaque année environ 45 milliards fb, soit plus de la moitié du coût de la proposition CNE, sans que personne ne sache combien d'emplois (ou de sous-emplois) elles créent... (Dans l'hypothèse « embauche à 85 % », le coût par emploi créé est légèrement supérieur: 440.000 fb/an).

Trois options de base président au choix du mode de financement décrit ci-dessous :

1 Mettre à contribution les revenus financiers

La Belgique bat tous les records de distorsion entre la taxation du travail et celle du capital; aujourd'hui, les détenteurs de capitaux ont tout intérêt à spéculer plutôt qu'à investir. C'est immoral, c'est absurde, c'est une cause majeure du chômage

2 Mutueliser le surcoût pour les entreprises

La rentabilité et la solvabilité des entreprises sont très diverses; une RDTT collective au plan interprofessionnel ne doit pas s'appuyer sur les réserves de chaque entreprise isolément, sous peine d'en tuer des milliers. En outre, il faut éviter de pénaliser les entreprises

intensives en main d'oeuvre, si on veut créer et sauver des emplois !

C'est pourquoi un léger relèvement du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés est une bonne solution pour financer une part du coût.

3 Affecter à l'emploi une part des augmentations salariales futures

Ce ne sont pas les travailleurs « avec emploi » qui sont responsables du chômage, et ce n'est pas principalement eux qui doivent contribuer à la création d'emplois. Toutefois, l'affectation à l'emploi d'une part de la marge salariale future est à la fois un choix de solidarité (vis-à-vis des chômeurs d'aujourd'hui) et d'assurance (moins de risque de tomber au chômage demain). Par ailleurs, l'histoire ouvrière indique que les conquêtes de temps se sont toujours faites en alternative avec les gains de salaires

C'est pourquoi la CNE propose que le coût global net de 77,3 milliards soit supporté

- pour 4/9 par une taxation accrue des revenus du capital, soit 1,7 % d'impôt sur les revenus financiers

$4/9 \text{ de } 77,3 = 34,4 \text{ milliards}$

- pour 1/3 sur les augmentations salariales futures (hors index), soit renoncement à 0,8 % d'augmentation (hors index) deux années de suite

$1/3 \text{ de } 77,3 = 25,7 \text{ milliards}$

- pour 2/9 par une hausse de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (ISOC), soit une hausse de 8 % du taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés

$2/9 \text{ de } 77,3 = 17,2 \text{ milliards}$

2 en effet, un certain nombre de postes seront occupés soit par des nouveaux venus sur le marché du travail, soit par des chômeurs non indemnisés. La proportion de 2/3 est confirmée par diverses études sur la dynamique des entrées et sorties au chômage. On compte une allocation annuelle moyenne de 300.000 fb/an.

A la table de l'emploi, qui n'a plus de rallonges, il faut serrer les chaises, pour permettre aux exclus de s'asseoir aussi

Eugène Mommen et Luc Melotte. Ce texte a été distribué au Forum sur la Réduction du temps de travail des États généraux de l'écologie politique, à Bruxelles, le 13 septembre 1997, pour compléter la note de travail préparatoire à ce forum, qui ignore la dimension de la qualification des postes de travail et des travailleurs.

En Belgique, sept demandeurs d'emploi sur dix ont terminé au plus, l'enseignement secondaire inférieur. Les progrès de la productivité ont supprimé surtout les postes de travail les moins qualifiés.

De plus, des titulaires d'un diplôme universitaire occupent un emploi destiné, en principe, aux diplômés de l'enseignement technique supérieur. Ceux-ci, à leur tour, occupent les postes destinés aux diplômés de l'enseignement technique secondaire, et ainsi de suite. C'est ce que l'on appelle l'éviction en cascade.

C'est au bas de la hiérarchie des diplômes que se concentre la compétition entre travailleurs potentiels pour occuper des postes de travail en nombre insuffisant.

Une réduction générale du temps de travail ouvrirait des postes de travail à tous les niveaux de qualification et tendrait à corriger l'éviction en cascade, à faire remonter chacun à un poste dont le niveau correspond à celui de sa formation. L'ampleur de cette aspiration vers le haut suffirait-elle à éponger la masse des sans-emploi ? Nous faisons l'hypothèse que ce n'est pas le cas. En d'autres termes, nous ne croyons pas que le marché du travail puisse être équilibré en agissant seulement sur les quantités ou les prix, mais que cet équilibre demande une action sur la qualité, par la qualification des travailleurs.

Ce sont les marchés des travaux les moins qualifiés qui sont le plus déséquilibrés. Et pour les équilibrer tous, il faut transférer, dans la hiérarchie des qualifications, soit de la demande d'emploi vers le haut, soit de l'offre vers le bas.

Remonter la demande d'emploi dans l'échelle des qualifications : c'est le sens de toutes les formations proposées aux chômeurs. Faire reposer sur ces demandeurs d'emploi toute la charge de l'adaptation entre offre et demande est à la fois cruel et inefficace. Envisageons d'abaisser l'offre d'emploi dans l'échelle des qualifications.

A la table de l'emploi, qui n'a plus de rallonges, il faut serrer les chaises, pour permettre aux exclus de s'asseoir aussi. Glisser toutes les chaises vers le haut de la table, comme on disait dans les festins d'antan. Pour ajouter quelques chaises à l'autre bout, car c'est au bas de la table qu'il faut inviter les sans-emploi, en majorité peu qualifiés.

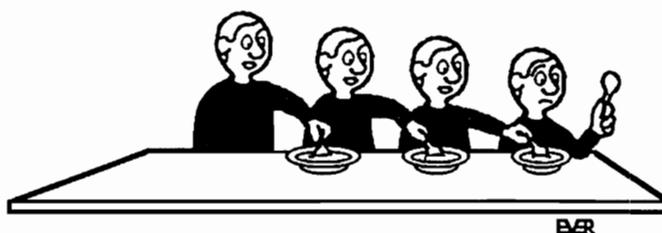
Haut et bas dans l'échelle de qualification des tâches, que l'on peut dessiner sur la table. Glisser sa chaise, c'est donc changer les tâches auxquelles on doit faire face, changer

le contenu de son emploi. Dans cette image, chaque chaise glisse un peu : chaque poste de travail s'enrichit de quelques tâches plus qualifiées et en

cède d'autres, moins qualifiées, à un poste inférieur.

Chacun doit glisser sa chaise d'autant plus qu'elle est proche du bout inférieur de la table. Parmi les travailleurs déjà employés, ce sont les moins qualifiés qui verraient une part plus grande de leurs tâches remplacées par d'autres, effectuées jusqu'alors par les titulaires d'emplois plus qualifiés. Au haut bout de la table, les cadres y verront leurs tâches grossies par l'organisation de tout ce glissement de chaises.

Un tel processus demande que chacun se forme : soit pour assumer des tâches plus qualifiées, soit pour organiser ce glissement.



Tandis que, jusqu'à présent, on offre à ceux qui restent debout dans l'antichambre d'apprendre à s'asseoir sur des chaises déjà occupées par d'autres.

Former à quoi ? Former qui : les exécutants ou les cadres ? Former où : sur le tas ou en externe ? Et former quand : dans le temps de travail ou en dehors ?

Pour amener à une telle formation une majorité de travailleurs, pourquoi pas un incitant financier, un mécanisme de transfert qui pourrait être lié à la réduction du temps de travail ?

Cette double perspective, qui pourrait faire l'objet d'un nouveau pacte social, rencontrera certainement des résistances politiques et idéologiques considérables, à droite et à

gauche. Par quelle dynamique pourraient-elles être dissoutes ?

Des réponses à ces questions sont proposées dans « Eugène MOMMEN et Luc MELOTTE, Qualification absorbante et réduction du temps de travail, 12ème Congrès des économistes belges de langue française, novembre 1996, Ed. CiFoP, Charleroi ».

L'implication négociée (terme répandu par Alain LIPIETZ), c'est la démocratie dans les équipes de travail, plus une formation permanente beaucoup plus active, plus une garantie d'emploi. Elle est demandée par la qualité des produits (biens et services), par la qualité (écologique) et la productivité (économique) des processus. Elle peut viser aussi l'intégration des exclus, par ce glissement des chaises.

Article 342 : nous sommes tous des criminels !

*Alternative
Libertaire,
Bruxelles*

Le 5 juin 1997, la chambre a adopté en séance plénière un projet de loi relatif aux organisations criminelles¹. Alternative Libertaire² tire la sonnette d'alarme: ce projet de loi est large et permettrait sans nul doute un usage abusif. Nous vous reproduisons ci-dessous l'article paru à ce sujet dans Alternative Libertaire; il est indispensable que ce projet de loi soit revu ou peut-être supprimé. En effet, les libertés d'association et nos droits démocratiques élémentaires sont menacés. La question de la lutte anti-mafia se pose cependant; mais la définition d'organisation criminelle dans cet article 342 laisse tout à fait à désirer!

Vous êtes travailleur dans une entreprise de sidérurgie. Un beau jour, on vous annonce un plan de « reconversion » drastique : fermeture d'une ligne et licenciement de plus de la moitié du personnel. Vous êtes syndiqué et, comme tel, vous suivez votre délégation qui propose la grève. Celle-ci est adoptée à l'unanimité et prend cours le jour même. Le lendemain, vous attrapez la grippe. Bien au chaud dans votre

lit, vous suivez le journal télévisé. Vous apprenez que le patron a fait appel à la gendarmerie, via une décision en référé du tribunal, pour « dégager l'usine et permettre le droit au travail » (sic).

Inévitablement, des incidents éclatent. On relève plusieurs blessés tant chez les travailleurs que chez les gendarmes.

Mais sans gravité.

Le lendemain matin, à l'aube, vers six heures, un commando de la gendarmerie défonce votre porte, investit votre maison, retourne tout sur son passage, bouscule votre femme et vos enfants sans ménagements, vous tombe dessus mitraillette au poing et vous embarque manu militari sans vous laisser le temps de vous habiller. Vous vous retrouvez dans un panier à salade, en pyjama, sans aucune explication. Au passage, les gendarmes vous tabassent et vous insultent. Enfin, vous êtes conduit dans une cellule miteuse dans les caves d'une quelconque caserne. Vous subissez une fouille corporelle humiliante et quelques coups supplémentaires au passage, puis on vous jette dans la cellule qui n'a ni fenêtre, ni WC, ni lit. Sous le choc, vous vous dites que c'est un cauchemar, que vous allez vous réveiller. Mais non, il s'agit bien de la réalité: vous êtes un criminel!

Fiction ? Hélas, non! Notre pseudo chevalier blanc de la Justice, Stefaan De Clerk, au nom de la nouvelle culture politique (re-sic), nous a concocté une de ces lois qui nous ramènent près de soixante ans en arrière. En effet, sous son impulsion, la Chambre des Représentants a adopté, le 5 juin dernier, un projet de loi relatif aux « organisations criminelles ». Il consiste à introduire dans le Code pénal un article 342 qui définit ce qu'est une « organisation criminelle ». Il faut bien le dire, le texte est si large que n'importe quelle organisation et n'importe quelle personne simplement soupçonnée d'en faire partie sont susceptibles d'être poursuivis !

Par exemple, le texte parle de « *détourner le fonctionnement d'autorités publiques ou d'entreprises publiques ou privées* ». Or, une grève, une occupation, un combat pour modifier une loi entrent dans ce cadre !

Ce texte, voté à la Chambre en quatrième vitesse, doit encore être examiné par le Sénat au début du mois de septembre. Il faut tout faire pour le supprimer ! En effet, sur la base de cet article 342, les forces de police, et plus particulièrement la gendarmerie, pourront, sur simple « suspicion », interpellé, perquisitionner, mettre en garde à vue, fiché, surveiller n'importe quel citoyen, n'importe quelle association.

Il s'agit là d'un véritable coup de force étatique contre les « libertés » garanties par la Constitution ! Tous les abus, tous les arbitraires seront permis, d'autant que l'exposé des motifs (qui fait dix pages) est des plus explicite et va jusqu'à permettre la condamnation d'un avocat de la défense d'un citoyen membre d'une « organisation criminelle ». On se rappellera l'affaire Klaus Croissant qui avait défrayé la chronique dans les années 70, lorsque l'Etat allemand n'avait pas hésité à emprisonner plusieurs des avocats de la Fraction armée rouge, au nom de leur « complicité » avec les « terroristes » !

Une telle violation des droits d'association, des droits syndicaux et politiques, du droit à la vie privée et du droit à la défense est inadmissible. Dès lors, nous devons forcer le Sénat à rejeter ce projet de loi scélérate. Alternative Libertaire compte bien jeter toutes ses forces dans cette bagarre, en accord avec toutes les associations et tous les citoyens conscients de cette nécessité. En juin déjà, un Appel contre l'article 342 avait, avec l'appui de la Ligue des droits de l'homme, interpellé la presse. Mais la période des vacances n'a pas encore donné à cet Appel l'ampleur qu'il mérite. Aussi, nous le relançons afin d'aboutir à la rentrée à une campagne dont le seul objectif sera l'abrogation sans condition de ce projet.

Une pétition circule pour réclamer l'abrogation de ce projet de loi : elle est disponible, ainsi que la version intégrale du projet de loi, à

Alternative Libertaire
BP 103
1050 Ixelles 1
tél. & fax : 02- 649.40.46

Mouvement pour le renouveau syndical

Nous reproduisons ci-après de larges extraits du document de réflexion élaboré par le Mouvement pour le Renouveau Syndical. Ce mouvement a été mis sur pied par la délégation des Forges de Clabecq et rassemble des délégués de tout le pays. Les assemblées sont organisées le samedi et sont ouvertes à tous. Ce mouvement est surtout appuyé par des militants d'extrême gauche; il a le mérite d'ouvrir la discussion sur le fonctionnement syndical. Nous le publions en tant que contribution au débat.

M.R.S.
Pour tout
renseignement :
Mouvement pour
le renouveau
syndical, BP 34,
1480, Tubize.

Notre société est gérée par un système économique appelé capitalisme. Par la possession des moyens de production, les patrons s'approprient toutes les richesses produites par les travailleurs. Ce système a pour objectif de faire le plus de profit possible sans s'occuper ni de la valeur humaine, ni du respect de la nature. La société capitaliste est une société où une minorité de gens vit et s'enrichit de l'exploitation de la classe ouvrière et du tiers-monde. Elle génère l'exclusion, la misère, le chômage et transforme tout en marchandise, y compris les enfants. Elle génère toutes les autres formes de dégénérescence (drogue, criminalité, pédophilie...).

Le système n'a pas comme objectif de satisfaire les besoins de l'humanité. Il en est pour preuve qu'il rend les richesses produites inaccessibles à une majorité de l'humanité et que pour rester en vie il détruit les moyens de production, il ferme les entreprises, il arrache les vignes, il jette le lait dans les égouts.

Pour défendre ses privilèges et pouvoir continuer à exploiter les travailleurs, le système s'est doté de structures telles que gendarmerie et appareil judiciaire et s'est entouré d'un système médiatique et politique à son service. Le capitalisme étant l'exploitation de l'homme par l'homme, le mensonge et la confusion servent à camoufler cette réalité.

Les intérêts du capital et des travailleurs sont opposés. Dès lors, la lutte entre ces deux classes n'a cessé de se développer et d'être le moteur de tout progrès social. Ce qui implique qu'une politique qui ne développe pas consciemment la lutte de classe est une politique qui veut perpétuer l'exploitation du monde du travail et la destruction des ressources naturelles.

Quel syndicalisme voulons-nous ?

L'aboutissement de l'une des formes d'organisation des travailleurs est le syndicat où le rôle des militants qui s'inspiraient de la lutte de classe a été déterminant pour les acquis sociaux. La bourgeoisie et ses partis politiques, conscients du danger que représentaient ces organisations, a réussi à prendre en main la structure dirigeante et en faire un instrument de concertation entre le monde patronal et les travailleurs.

Aujourd'hui, deux tendances s'affrontent dans le syndicat.

La première, obéissant par principe aux structures financières, politiques et patronales et à toutes les règles de l'économie capitaliste (compétitivité, rentabilité, etc...) croit qu'elle va résoudre les problèmes par le compromis avec le monde patronal et le gouvernement (concertation). Elle accepte continuellement la régression sociale (démantèlement de l'index, perte de salaire, destruction de la sécurité sociale, flexibilité et mobilité, acceptation d'emplois précaires, licenciements et fermetures d'entreprises,...). Tout cela au nom du réalisme économique.

Cette tendance est élaborée par les liens qui existent entre les structures syndicales, politiques, financières et étatiques. Elle exclut les travailleurs de toute décision, elle mène au fatalisme et à la soumission.

Le renouveau syndical est la tendance qui lutte pour que l'économie soit au service des travailleurs. Nous voulons une société où personne ne vive de l'exploitation de l'autre. Chaque citoyen doit participer (travailler) à la production de biens et services, pour qu'on puisse satisfaire les besoins de la collectivité. Cela en tenant compte des capacités physiques et intellectuelles de chacun.

A lire... A débattre

Faire de l'économie politique et sociale où l'homme occupe la première place exige un contexte général et matériel approprié. Ceci implique que les moyens de production (machines, outils, entreprises, etc.) et les richesses appartiennent à la collectivité et soient gérées dans son intérêt et le respect de la nature.

Ces 5 dernières années, les capitalistes ont renforcé de manière désastreuse le pillage des ressources naturelles et ont causé des dégâts sans précédent à l'écosystème. Il est inconcevable de vouloir combattre le système patronal et d'autre part accepter des méthodes patronales dans le syndicat.

Une nouvelle pratique syndicale

Il faut commencer par étudier l'histoire du mouvement ouvrier (la vraie) et par là, devenir adulte et participatif. Il faut prendre le droit à la décision et ne plus accepter la subordination. L'organisation syndicale doit être l'endroit où le débat contradictoire est le moteur de la recherche de solutions aux problèmes posés.

Il faut un renforcement des décisions inter-professionnelles et réduire au maximum la matière spécifique aux centrales profes-

sionnelles, dans l'objectif d'aboutir à l'unité des travailleurs.

En cas de conflit important dans une entreprise ou secteur, il faut convoquer un congrès extraordinaire pour organiser la solidarité. Pour démocratiser les congrès, il faut développer un langage simple, compréhensible par le monde du travail et donner un contenu aux textes et résolutions.

Il faut arrêter de parler pour ne rien dire.

Il faut une participation de 80 % de représentants de la base dans les congrès et les structures (comités exécutifs,...) pour que le syndicat ne soit pas l'affaire de spécialistes et de professeurs d'université.

Les responsables syndicaux à tous les niveaux, de la base au sommet, doivent être élus par les travailleurs. Les travailleurs qui défendent la lutte de classe ne peuvent pas être exclus des listes. Il faut arrêter la pratique du candidat unique qui empêche tout débat et l'évolution de la pensée syndicale.

Pour faire participer un plus grand nombre de travailleurs, la délégation syndicale doit créer des comités d'usine et de militants. Les travailleurs non représentés (chômeurs...) doivent avoir des délégations syndicales avec droit de représentation dans les congrès et à tous les niveaux de l'organisation syndicale.

— **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** —

Contrairement à ce qui apparaissait dans le résumé des interventions au forum du 27 avril (bulletin de liaison n°4, p11), Jacques Bauduin ne faisait pas référence à l'enquête Flora en mettant en garde contre les erreurs de diagnostic. Il évoquait en réalité certaines idées développées dans les entretiens qu'il a réalisés dans le cadre de son émission "Arguments" à la RTBF 1, le dimanche de 9 à 11 h.

— **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** — **Rectificatif** —

Atelier : Discrimination raciale et emploi

Responsable:
Hanane
El Bouzakhi
tél. 02/ 219 59 55

La dernière réunion a eu lieu en mai, depuis les participants ne se sont plus revus. Au cours de ces réunions les sentiments de frustration, d'injustice, d'impuissance, ont été exprimés par les participants.

Frustration de ne pas pouvoir, pour des raisons discriminatoires, utiliser leurs connaissances, leurs diplômes. Parce qu'ils n'appartiennent pas à « la bonne race », ils n'auront pas le droit de se présenter pour certaines offres d'emplois.

Injustice, face à cette « bonne race », qui condamne l'intolérance, le fanatisme, l'extrémisme, mais à côté de cela qui offre des emplois uniquement CEE. Ce n'est pas du racisme, mais certaines races «dérangent ».

Pourtant ces gens, ne veulent pas plus de chance que les autres mais comme les autres défendre leurs qualités professionnelles.

Impuissance, face à ces employeurs qui en

tiennent pas compte des lois, lois qui sont d'ailleurs difficilement applicables.

La loi veut des preuves, et comment prouver la xénophobie d'un employeur puisqu'il ne refuse pas votre candidature pour des raisons raciales mais pour des raisons de manque d'emplois ou parce que la place est déjà prise...

On a émis plusieurs idées, lors de ces réunions : changer la mentalité des employeurs qui ont des idées préconçues sur certaines races, facilité d'accès à toutes les informations qui permettraient aux étrangers de se défendre contre ces injustices.

Au delà de la reconnaissance professionnelle, il y a le droit à la différence, le droit au respect de chacun, le droit à la vie.

Prochaine réunion: le samedi 1.11 à 18h (à confirmer)

Atelier : Comment mobiliser les sans emploi et les précaires ?

Responsable:
Claire André,
10, rue J.
Baudoux,
1090 Bruxelles,
tél. & fax:
02- 479.39.82,
e-mail:
collectif.emploi
@linkline.be

L'atelier a repris en septembre et a eu lieu deux fois (avec en plus une conjointe avec l'atelier « Syndicat »).

La prochaine réunion aura lieu le dimanche 19 octobre 1997.

Le dimanche a été choisi pour faciliter la venue des non bruxellois mais malheureusement aucun non bruxellois n'est venu malgré l'intérêt exprimé. Nous espérons qu'ils viendront bientôt nous rejoindre.

L'atelier aura deux niveaux: un niveau local et un niveau fédéral où il y aura échange entre les ateliers locaux qui organiseront leurs actions et réflexions au niveau local. L'atelier fédéral tournera au gré des ateliers locaux.

Dans sa forme actuelle, l'atelier a lieu environ tous les 15 jours. Nous préparons activement les lieux de parole (lieux de solidarité et d'expression pour les sans emploi et les précaires). Le lancement de ceux-ci est prévu pour janvier. « Lieux de parole » est un intitulé qui ne plaît pas à tout le monde dans le groupe.

Aussi, nous avons décidé de chercher un autre nom. Appel est fait aux méninges pour les idées.

Nous nous sommes réparti une recherche d'informations dans différents lieux avec pour but de nous renseigner à propos:

- 1) des revendications des associations de chômeurs,
- 2) des associations de chômeurs en Europe,
- 3) des législations du chômage en Europe;
- 4) des statistiques concernant le chômage et l'évolution de la précarité.

D'autre part, nous travaillons à une liste de revendications de sans emploi et précaires sur base de différents textes. Le texte que nous élaborons pourra servir de base à discussion dans les lieux de parole.

Si la problématique vous intéresse, vous êtes bien sûr les bienvenus à venir construire avec nous une future organisation belge des sans emploi et précaires (question en discussion).

Ateliers

responsable:
Didier
Coernelle,
18 rue Delhaize,
1080 - Bruxelles,
tél/fax/répondeur
02- 410.59.56,
E-mail:
didiercoernelle
@innet.be,
site internet :
<http://
www.enter.org/
solidariv>

Atelier : Réduction du temps de travail?

Peu présent il y a quelques mois (sauf chez quelques précurseurs dont la CNE), le thème de la réduction généralisée du temps de travail s'est répandu dans nos contrées, faisant phosphorer des progressistes roses, rouges et verts en Belgique et en France.

A l'heure où vous lisez ces lignes, les partis et syndicats français ont probablement avancé dans la définition d'une réduction du temps de travail « ni trop tôt ni trop tard » pour reprendre les termes de quelques politiques français très prudents.

A l'heure aussi où vous lisez ces lignes, Ecolo est vraisemblablement en passe de se

positionner pour une réduction généralisée, importante et rapide du temps de travail.

Ceci nous fait deux thèmes de discussion brûlants d'actualité (des documents seront disponibles lors de la réunion). De plus, nous pourrions préparer la rencontre inter-ateliers du 16 novembre et enfin nous discuterons d'ouvrages relatifs à la réduction du temps de travail lus par Jean-Marc, Ghislaine, Nur et Didier.

Prochaine réunion le mardi 4 novembre à 20h au café « Falstaff » (à côté de la Bourse: rue Henri Maus 25, 1000 Bruxelles)

responsable :
Jean-François
Ramquet,
tél. 04-221.96.34,
fax 04-221.23.95,
e-mail : andrer@
datagram.be

Atelier : Fatalisme économique et pensée unique

La première réunion a eu lieu le 29 septembre en soirée dans les locaux de la FGTB. Les participants se sont mis d'accord pour travailler à la fois la réflexion théorique (démonter les mécanismes à la base du fatalisme économique, proposer des alternatives) et la diffusion de messages concrets vers les gens « non militants » (Madame Michu, comme dit Michel Rocard) là où ils se trouvent.

La prochaine « réunion » se tiendra en octobre... au Théâtre de la Place pour aller voir ensemble « Kou l'ahuri », une pièce de Jacques Duboin, par ailleurs à l'origine du con-

cept d'économie distributive qui sera peut-être une des pistes alternatives.

l'atelier se réunira tous les deuxièmes lundis du mois à 20 h dans les locaux de la FGTB (donc le 10 novembre et le 8 décembre).

Pour le 10 novembre, les participants ont inscrit un devoir à leur agenda: repérer une dizaine de questions de Madame Michu par rapport au fatalisme économique, autrement dit une dizaine de canards auxquels il est urgent de couper la tête.

responsable :
Philippe Henry,
tél : 04-252.20.76
e-mail: henry@
montefiore.ulg.ac.be

Atelier : Politique de la jeunesse

La première réunion se tiendra le 21 octobre à 20 h à Liège (lieu précis à demander à l'organisateur)

Atelier : Syndicats, nouveaux défis

4 réunions ont été tenues (27/4, 14/5, 28/5, et 6/9). Nous sommes 11 participants.

Une première étape nous a permis de dégager les sentiments et ressentiments par rapport aux structures syndicales, que l'on reconnaît en même temps comme nécessaires et inadaptées dans les questions d'exclusion. Les syndicats restent fondamentalement des associations de travailleurs actifs.

La réflexion s'est ensuite concentrée sur les « absences » syndicales dans l'animation des chômeurs et sur les demandes de ceux-ci. Il nous semble donc intéressant que le Collectif serve de plate-forme d'expression et de catalyseur des revendications sur ce terrain.

rapport de la réunion du 6 septembre

Présents: Ghislaine De Smet, Claire Poelmans, François Verhulst, Pierre Lories, Maurice Delogne

Notre atelier se réunit avec l'atelier « Comment mobiliser les chômeurs et les sans emploi » et relance une série de questions.

A. Questions

1. par rapport aux Marches Européennes, la position des syndicats est très controversée. Ils n'ont pas participé officiellement à l'organisation de la marche et semblent n'avoir pris le train en route que localement, et plus sur une base d'initiatives individuelles que du mouvement lui-même.

2. certains pensent que c'est le patronat qui finance les syndicats, ce qui lie évidemment les syndicats et leur enlève toute autonomie. Heureusement, ce n'est pas vrai, mais il y a des cas où les directions paient les affiliations ou financent des fonds de formation.

3. certains pensent aussi qu'il faut être affilié à un syndicat pour pouvoir travailler. Ici aussi, ce n'est heureusement pas vrai - sauf peut être dans le secteur public, et encore - et au contraire, l'affiliation syndicale provoquerait plutôt des problèmes !

4. la bureaucratie syndicale est fort critiquée : ils acceptent les cotisations, mais c'est tout. Quand il y a une plainte, ils enregistrent la plainte mais rien n'en sort.

5. la concurrence entre organisations syndicales nuit aux travailleurs.

6. quels sont les services offerts par l'organisation syndicale quand on n'a pas droit au chômage ?

7. les organisations syndicales servent de relais à l'état pour le paiement des indemnités de chômage. Ils reçoivent pour cela une indemnité que l'un d'entre nous chiffre à 2 milliards par an.

8. dans le système capitaliste à la belge et en général dans le système dit « rhénan », les syndicats sont partenaires, mais en même temps ils ne peuvent vivre sans le système, donc ils sont des « parasites » du système capitaliste. Les syndicats y ont perdu leur rôle de revendication.

9. Est-ce que les chômeurs veulent interpeller les organisations syndicales, et est ce qu'ils peuvent le faire ? On fait remarquer que le chômeur est individualisé et difficile à mobiliser. Pourtant, les chômeurs attendent des syndicats qu'ils proposent et suscitent une cohésion, au-delà de l'individualisation, mais également qu'ils proposent une aide de type social ou psychologique.

B. Proposition

L'atelier « comment mobiliser » discute de l'idée de créer une association de chômeurs, indépendante des syndicats, qui définirait démocratiquement ses propres règles, en collaboration avec les syndicats s'ils acceptent les règles établies par l'association.

Cette association serait d'abord un lieu de parole et d'échange, comme le fait en France le MNCP¹. Elle veut agir pour se faire connaître et être représentative et être complémentaire des syndicats. Elle travaillera en lien avec le Réseau européen des chômeurs et les Marches européennes.

responsable:
François
Verhulst,
avenue
Coloniale, 15 à
1170 - Bruxelles,
tél. 673.07.65,
e-mail :
francois.verhulst@
skynet.be

1 : Mouvement
national des
chômeurs et
précaires

Ateliers

Plusieurs réactions se manifestent par rapport à ce projet.

Nur n'y croit pas, et rappelle que des structures pour l'accueil et la mobilisation des chômeurs existent à la CSC et à la FGTB. Si ces structures ne fonctionnent pas correctement, il faut savoir pourquoi et aller voir sur le terrain. De plus, les expériences françaises se font dans un contexte tout différent de celui de la Belgique, tant dans les institutions que dans les mentalités.

Ghislaine croit qu'il faut agir à l'intérieur des structures, et que c'est la seule possibilité d'être efficace. Elle propose de voir les expériences qui existent avant de vouloir réinventer une structure de plus. Il y a des chômeurs qui sont actifs.

Claire Poelmans rappelle que les syndicats représentent une force réelle, qu'il ne faut pas s'épuiser à contrer mais qu'il faut utiliser dans le bon sens. Elle signale que, si la mobilisation des chômeurs est difficile, la mobilisation des travailleurs l'est également.

Pierre Lories propose d'interroger aussi les mutuelles, qui ont des contacts avec les chômeurs et les exclus.

C. Les questions pratiques

pour la continuation du travail de l'atelier « syndicat » sont les suivantes:

- trouver qui a remplacé Philippe Parmentier à la cellule « travailleurs sans emploi » de la CSC, et l'interpeller;

- prendre contact avec « Trait d'Union »;
- retrouver la cellule correspondante à la FGTB et interpeller là aussi;
- voir si quelque chose existe du côté CGSLB;

De plus, on propose d'organiser une soirée ouverte sur le thème « syndicats » comme celle qui a été organisée pour la « réduction du temps de travail ».

La prochaine réunion de l'atelier « syndicats » aura lieu le mercredi 29 octobre 1997 à 20.00 h au café-restaurant El Penon, Rue d'Andenne, 81 à 1060 - Saint-Gilles (à proximité du parvis, pas très loin de la gare du midi).

Nous désirons à présent rencontrer et interpeller des responsables dans les organisations syndicales et voir comment se réalise ou non la présence et l'efficacité syndicale parmi les « travailleurs sans emploi ». A ce sujet, nous avons déjà pu découvrir l'analyse que Philippe Paermentier (CSC, travailleurs sans emploi) est venu expliciter à l'atelier « Mobiliser les sans-emploi et les précaires ».

Si vous désirez une copie des compte-rendus des réunions précédentes et/ou d'autres informations complémentaires, n'hésitez pas à me faire signe.

*Responsable :
Stéphane
Roberti, 26 rue
Berkendael, 1190
Bruxelles,
téléphone: pas
encore de
téléphone sur
place. Il vaut
mieux écrire un
petit mot ou
laisser un
message chez ses
parents :
02- 673 69 71*

Atelier : Revenu inconditionnel

prochaine réunion: lundi 20.10 à 20h, **chez Stéphane (26, rue Berkendael, 1190, Bruxelles; (tram 23-90, arrêt Berkendael)**

Cette réunion sera destinée à faire le point du travail réalisé jusqu'à présent, de décider de la manière de poursuivre l'atelier, et de préparer la rencontre interateliers du 16 novembre. On y décidera aussi la date des

prochains rendez-vous: contactez Stéphane ou notre secrétariat pour connaître les dates.

Un texte à débattre à l'atelier (Appel en vue d'intaurer une politique économique et sociale résolument novatrice, paru en 6.95 à l'initiative de la revue du MAUSS) est disponible à notre secrétariat. Il est trop long pour être publié dans ces pages.

Quelques grandes lignes des points qui y sont abordés:

Contradiction entre une économie qui produit toujours plus et une société qui se dégrade. On ne pourra y remédier que si on reconnaît le lien entre 3 mutations actuelles:

- la mutation technologique informationnelle;
- la mutation économique;
- la mutation socioculturelle.

D'où l'appel de différents économistes, sociologues, journalistes, philosophes, militants... à lancer un débat collectif sur les possibilités d'instaurer une politique économique et sociale résolument novatrice.

Il faut concevoir une économie plurielle où aux

côtés du marché la logique de l'intérêt collectif et les impératifs du développement durable soient pris en considération. Il faut aussi approfondir la démocratie.

Pour y arriver, trois voies principales sont à explorer simultanément :

- faciliter une distribution sociale régulière du travail-emploi par la réduction de sa durée;
- reconnaître et développer l'économie solidaire;
- reconnaître l'obligation d'assurer à tous les moyens d'accéder à une identité sociale reconnue, en assurant notamment le moyen à tous d'accéder à un niveau nécessaire de ressources matérielles.

Journée de rencontre inter-ateliers

dimanche 16 novembre
de 9h30 à 17h

Maison du Travail, place de l'Ilon, 13 à Namur

Accès: à partir de la gare de Namur
tourner à droite en sortant de la gare
et prendre ensuite à gauche l'avenue de la Gare,
continuer tout droit : rue Rogier, rue des Premiers Lanciers,
ensuite prendre la 1^{ère} à gauche vers la place de l'Ilon

Des nouvelles du groupe de Liège

Un groupe régional du Collectif s'est constitué à Liège le 16 septembre dernier. Il intéresse une quarantaine de personnes.

La préparation minutieuse de la première rencontre par Marie-Rose Clinet et Philippe Henry a permis de dégager d'emblée une dynamique d'ensemble, grâce à une enquête préalable portant sur les attentes de chacun en regard des principales orientations du Collectif Solidarité contre l'exclusion.

Une organisation pragmatique et légère

Les participants de Liège, par ailleurs engagés et très occupés dans divers mouvements et associations, montrent une volonté commune de pragmatisme et d'efficacité afin d'atteindre les objectifs de coordination avec le forum de janvier prochain et de respecter les échéances qui en découlent sur le plan du calendrier.

Nous avons donc convenu de ne pas disperser notre énergie en vaines réunions, mais de nous organiser autour d'un groupe de communication interne et externe qui sera chargé de collecter les informations, de les relayer aux personnes intéressées et de dispatcher les synthèses des ateliers.

Les personnes à contacter pour les échanges d'informations générales entre Liège et Bruxelles (et réciproquement) restent

Philippe Henry
rue Bovy, 17
4000 Liège
tél. et fax : 04-252.20.76
email henry@montefiore.ulg.ac.be

et

Marie-Rose Clinet
rue Bovy, 7
4000 Liège
tél. et fax : 04-253.24.15

Thérèse Daro
rue Félix Chaumont, 127
4040 Herstal
tél. 04-240 11 42
est la cheville ouvrière du groupe de commu-

nication. C'est elle qu'il faut contacter :

- pour relayer les informations et les interactions entre les ateliers liégeois, ainsi que pour distribuer des informations dans les associations et mouvements représentés dans le Collectif de Liège via leurs membres;
- pour faire circuler les informations entre les ateliers de Bruxelles et de Liège (via les responsables des différents ateliers).

Les Liégeois accueillent avec enthousiasme la proposition du Collectif national de leur ouvrir son bulletin bimestriel pour relayer leurs informations. C'est là, dès un présent, un outil précieux par lequel transiteront les informations intéressant les Liégeois... et les autres.

A l'occasion, vous y trouverez aussi quelques lignes de synthèse sur les ateliers en cours ainsi que les pistes de réflexion et les propositions concrètes d'actions ponctuelles qu'ils ne manqueront pas de susciter. Par ailleurs, le groupe communication de Liège envisage, si nécessaire, de créer un feuillet bimestriel qui paraîtrait les mois où le bulletin national ne paraît pas, ce qui permettrait d'informer mensuellement les personnes intéressées sur le calendrier des activités.

Avis aux Liégeois qui ne sont pas (encore) membre du Collectif national Solidarité contre l'exclusion : n'oubliez pas de lui verser votre quote-part, à savoir 1.200 Fb par an et 600 Fb pour les sans emploi (voir les informations précises sur ces points au dos du journal).

Les orientations du groupe de Liège

Pour l'heure, l'enquête et la première réunion ont permis de dégager quelques orientations préférentielles.

• Deux ateliers sont d'ores et déjà prêts à fonctionner

Le premier s'intitule « **Fatalisme économique et pensée unique** ». Il intéresse une vingtaine de personnes. Il est animé par Jean-François Ramquet (tél. 04- 221.96.34, fax 04-221.23.95, email andrer@datagram.be). La première réunion a eu lieu le 29 septembre

en soirée dans les locaux de la FGTB. Les participants se sont mis d'accord pour travailler à la fois la réflexion théorique (démontrer les mécanismes à la base du fatalisme économique, proposer des alternatives) et la diffusion de messages concrets vers les gens « non militants » (Madame Michu, comme dit Michel Rocard) là où ils se trouvent.

La prochaine « réunion » se tiendra en octobre... au Théâtre de la Place pour aller voir ensemble « Kou l'ahuri », une pièce de Jacques Duboin, par ailleurs à l'origine du concept d'économie distributive qui sera peut-être une des pistes alternatives.

Par la suite, l'atelier se réunira tous les deuxièmes lundis du mois à 20 h dans les locaux de la FGTB (donc le 10 novembre et le 8 décembre). Pour le 10 novembre, les participants ont inscrit un devoir à leur agenda: repérer une dizaine de questions de Madame Michu par rapport au fatalisme économique, autrement dit une dizaine de canards auxquels il est urgent de couper la tête.

Philippe Henry propose un atelier « **Politique de la jeunesse** » qui intéresse une vingtaine de personnes (membres ou non du Collectif) et dont la première réunion se tiendra le 21 octobre à 20 h à Liège (lieu précis à demander à l'organisateur au 04-252.20.76)

• **Les propositions d'ateliers ou autres actions qui ont recueilli le plus d'adhésion sont (dans l'ordre) :**

- L'atelier bruxellois « Comment mobiliser les sans emploi et les précaires » (7 personnes auxquelles on peut en ajouter 4 autres intéressées par des actions de mobilisation des sans emploi);
- Des rencontres de travail avec des partenaires de l'Eurégio (10 personnes);
- L'atelier bruxellois « Syndicats: nouveaux défis, nouvelles stratégies » (9 personnes);
- L'atelier bruxellois « C'est la faute à... » (7 personnes);
- Des actions de sensibilisation des travailleurs (7 personnes);
- Des grands mouvements type Marche européenne (7 personnes).

Ces ateliers et autres actions seront organisés ultérieurement ou renvoyés vers Bruxelles

selon qu'il sera ou non possible de trouver un(e) responsable à Liège pour les animer.

S'agissant de la mobilisation des sans emploi et des précaires et de ce qui tourne autour de la Marche européenne, il est clair qu'une synergie est nécessaire entre le groupe liégeois du Collectif Solidarité contre l'exclusion et le Collectif liégeois Marche européenne qui vient de se pourvoir d'une structure organisationnelle permanente. Plusieurs personnes sont présentes dans les deux groupes. Le but n'est certainement pas de faire double emploi et encore moins de se faire concurrence. A première vue, la complémentarité pourrait être que le groupe liégeois du Collectif Solidarité contre l'exclusion s'occuperait plutôt de l'aspect réflexion (en ateliers) tandis que le Collectif liégeois Marche européenne prendrait en charge des actions militantes (en ce compris des actions coups de poing au niveau local). Les responsables de la communication et de la diffusion des informations seront particulièrement attentifs à se tenir mutuellement au courant de l'actualité de leurs groupes respectifs.

• **Plusieurs participants ont proposé des thèmes qui ne demandent qu'un écho pour se concrétiser sous la forme d'ateliers nouveaux ou de groupes d'action.**

- La proposition de Pierre Demeuse « La culture contre l'exclusion » a rencontré un intérêt certain et l'atelier sera sans doute effectif prochainement.
- Le thème « Quelle formation de base pour contrer le discours libéral? » se retrouvera probablement dans l'atelier « Fatalisme économique et pensée unique ».
- La proposition d'un **dispositif relais avec élaboration de dossiers de synthèse** sous une forme pédagogique, pour porter les conclusions des ateliers au sein des instances de décision, des institutions et des associations concernées par la problématique de l'exclusion sera reprise par le groupe communication interne et externe.
- La **défense des demandeurs d'asile et des sans papiers** donnera lieu à une synergie avec les groupements porteurs de

cette problématique dans la région liégeoise.

- La **mise en place de plateformes de résistance en collaboration avec la Flandre** rejoint l'intérêt pour les rencontres de travail avec les partenaires de l'Eurégio.

Nous invitons toute personne intéressée par l'information, une participation ou un relais avec les responsables d'ateliers à nous

contacter. Les suggestions porteuses d'efficacité et de dynamisme seront les bienvenues.

Pour d'autres informations, réflexions et échanges, à bientôt dans ce bulletin ou par courrier, téléphone ou fax.

Le nouveau-né mais déjà bien déterminé
Groupe de Liège du Collectif Solidarité
contre l'exclusion

Des nouvelles du groupe de Namur

Les personnes déjà réunies au sein du collectif contre l'exclusion à Namur organisent prochainement une réunion avec le tissu associatif namurois, afin de proposer une synergie de travail et un relais accru vers la population. Le but est de favoriser la réflexion sur les solutions à privilégier pour faire face à la crise de l'emploi, afin de déboucher sur des revendications concrètes qui seront relayées vers le Gouvernement en notre nom à tous.

Le Collectif est un outil dans ce sens: il vise à donner la parole à un plus grand nombre de citoyens, qu'ils soient minimexés, chômeurs, travailleurs précaires ou en voie de l'être... et travailleurs chanceux (mais dont l'entourage a peut-être moins de chance?!) et à servir de relais politique.

Le mot réflexion ne prend ici son sens que couplé à l'action». Nos décideurs semblent en effet bel et bien en panne d'idées et d'audace.

Intéressés? Pour tous renseignements concernant l'organisation de la prochaine réunion, téléphonez à Marie-Pierre SERON au 083/21 57 34 (aux heures de bureau).

La Revue Nouvelle

N° 5 - 6 Mai-Juin 1997

Numéro spécial: REPENSER LA SOLIDARITE

LA
REVUE
NOUVELLE

SOMMAIRE

LE MOIS

Edito. Pouvoirs spéciaux et nouvelle citoyenneté

Forges de Clabecq. Le rouge, le bleu et le juge (M.Capron)

Renault-Belgacom. Cherchez les différences (J. Schoonbroodt)

REPENSER LA SOLIDARITE

- ◇ *Repenser (radicalement ?) la solidarité*
- ◇ *Avec les plus jeunes* (R.Deschamps, P.De Villé et P. Van Parijs)
 - Des transferts à la solidarité (F.Degavre et F.Martou)
 - Solidarité et radicalité (A.Dubois)
 - Une solidarité sans les plus jeunes (D.Carlier et P.Verbeeren)
- ◇ *Avec les plus âgés* (P.Pestieau et P.Van Parijs)
 - Financer les pensions ou gérer la solidarité ? (M. Loriaux)
 - Pour ou contre la pension nationale de base ? (P.Palsterman)
- ◇ *Avec les malades* (M-C. Closon, M.Marchand et P. Van Parijs)
 - Pour une médecine et une assurance maladie solidaires (J. Hermesse)
 - La responsabilisation des acteurs: du curatif au préventif (P. Gillet)
 - En amont de la flambée des dépenses : la faiblesse des microsolidarités (T.Poucet)
 - La santé, l'argent, l'ignorance et la vertu (F.Stasse)
- ◇ *Entre actifs* (E.Schokkaert, B.Van der Linden et P. Van Parijs)
 - Annexe : une allocation universelle de 8 000 FB (E. Schokkaert, B. Van der Linden et Ph. Van Parijs)
 - Le revenu de participation (A. B. Atkinson)
 - Pour une politique réformiste et diversifiée (A.Caillé)
 - Une solidarité par le travail (I. Nicaise)
 - Repenser politiquement la solidarité entre les actifs ? (P. Reman)
- ◇ *Entre régions et nations* (G.Roland, T. Vandeveldel et P.Van Parijs)
 - Il y a sélectivité et sélectivité (B. Cantillon)
 - A propos de l'instauration pragmatique d'une allocation universelle (F. Vandenbroucke)
 - Solidarité responsable ou solidarité universelle ? (P.Moureaux)
 - Transferts de solidarité en Belgique : ordres de grandeur (D.Jacobs)
 - Une éthique de la solidarité

Numéro disponible au prix de 440 FB
à verser sur le compte n° 310-0827939-33
Revue Nouvelle, 126, Bd Gén.Jacques, 1050, Bruxelles
préciser « N° 5-6 mai-juin 97 »

Publications

L'Europe syndicale : entre rêve et réalité

Corinne Gobin

L'Europe syndicale: entre rêve et réalité, Corinne Gobin, Éditions Labor—156 Chaussée de Haecht - 1030 Bruxelles, tél. 02-240 05 70 Prix de vente : 595,-FB (Disponible en librairie)

Corinne Gobin est née en 1959 à Seraing dans un milieu social et familial lié à l'histoire du mouvement ouvrier. Elle est docteure en Sciences politiques de l'Université libre de Bruxelles et chercheuse à l'institut d'Etudes européennes (ULB) sur les questions syndicales et sociales et le fonctionnement démocratique à l'échelon de l'Union européenne.

Plus de 20 millions de chômeurs et plus de 30 millions de pauvres dans l'Union européenne, les atteintes au droit de grève, les facilités accrues pour licencier les travailleurs et délocaliser les entreprises, le dépeçage par les groupes commerciaux privés des entreprises et services publics, le remplacement de la Sécurité sociale par l'assurance privée pour les riches et la charité pour les autres, l'incapacité de gestion démocratique, voire la corruption, de la classe politique; voilà la face obscure de l'Europe telle qu'elle se construit sans le syndicalisme.

Par une lutte de plus d'un siècle, le mouvement syndical en Europe avait obtenu des droits sociaux fondamentaux pour l'ensemble des citoyens dans le cadre des États nationaux et avait imposé l'existence d'un contrôle public sur l'économie. Aujourd'hui, les orientations politiques et économiques majeures se prennent au niveau de l'Union européenne. Bien que l'Europe syndicale se soit construite en même temps que l'Union européenne, à la fin des années quarante, le syndicalisme n'a pas réussi à empêcher la déglincée des démocraties européennes.

Pourquoi? La raison n'est ni simple ni unique. Les explications avancées dans ce livre doivent être combinées si l'on veut comprendre les difficultés qui empêchent le syndicalisme à l'échelon européen de s'insérer pleinement dans le jeu politique en tant qu'acteur majeur. Car lutter pour la sauvegarde et l'extension des droits sociaux, c'est nécessairement se poser comme acteur politique. La démocratie politique et la démocratie sociale sont intrinsèquement liées.

Le livre est une invitation à la réflexion sur les liens entre syndicalisme et pouvoir politique à l'échelon européen, entre syndicalisme et démocratie. Comprendre, c'est commencer à agir.

A l'heure où l'Union européenne fixe les grandes orientations politiques, économiques et



monétaires qui façonnent suite les menées États membres, il est primordial de lancer de multiples débats sur le sens de ces orientations. Au moment où le contenu de l'Europe communautaire est réinterrogé par les citoyens à l'occasion des divers processus de réforme institutionnel (acte unique en 1986, Traité de Maastricht en 1991 et le tout dernier processus de réforme de 1997), il est essentiel de développer les réflexions sur le type de pouvoir politique européen qui nous gouverne.

La reconnaissance des droits syndicaux et des organisations syndicales et l'association de celles-ci à des mécanismes institutionnels de contrôle ou d'intervention au niveau national a permis, après la guerre, l'approfondissement et la stabilisation des démocraties occidentales. Quelle est la place accordée aux syndicats dans le système institutionnel communautaire? Pourquoi les dirigeants syndicaux de la quasi majorité des organisations syndicales ont-ils choisis d'offrir leur soutien au processus de construction européenne? Combien de syndiqués en Europe connaissent l'existence de la Confédération européenne des syndicats? Est-il possible de penser le fonctionnement d'une Union politique européenne sans développer de façon conjointe démocratie parlementaire et démocratie syndicale? Ces différentes questions seront abordées dans le livre.

Par sa lecture, l'auteur souhaite que les citoyens continuent à s'approprier de façon urgente un nouvel espace politique : l'espace politique transnational de l'Europe. Les débats sur l'Europe doivent sortir des enclaves diplomatiques. Ce livre veut y contribuer : il s'agit de renouveler et d'approfondir les formes de l'expression de la démocratie.

- **dimanche 19 octobre** à Bruxelles, de 14 à 17h
Atelier Mobilisation sans emploi et précaires
Centre libertaire, 65 rue du Midi - 1000 Bruxelles
- **lundi 20 octobre** à Bruxelles, 20h
Atelier Revenu Inconditionnel
chez Stéphane Roberti, 26 rue Berkendael - 1190 Bruxelles
- **mardi 21 octobre à Bruxelles, de 18 à 20h**
Marches Européennes : meeting information
Salle CSC, 19 rue Pléтинckx - 1000 Bruxelles
- **mardi 21 octobre** à Liège, à 20h
Atelier Politique Jeunesse
lieu à confirmer (téléphoner à Philippe Henry : 04- 252.20.76)
- **mercredi 22 octobre à Bruxelles, 20h**
Assemblée générale du Collectif
CNE - Bruxelles, 176 Ch. de Haecht - 1030 Bruxelles
- **vendredi 24 octobre** à Bruxelles, 20h
L'éducation libertaire dans la pratique : Ecole Bonaventure
Centre libertaire, 65 rue du Midi - 1000 Bruxelles
- **dimanche 26 octobre** à Bruxelles, de 10 à 17h
Journée d'Etude sur la fiscalité (Appel 600)
Maison des 8 h - CGSP, Place Fontainas - 1000 Bruxelles
- **lundi 27 octobre** à Bruxelles, 20h15
Comité de rédaction du journal du Collectif
chez Claire André, 10 rue J.Baudoux - 1090 Bruxelles
- **mercredi 29 octobre** à Bruxelles, 20h
Atelier Syndicats
café El Peñon, 81 rue d'Andenne - 1060 Bruxelles
- **samedi 1 novembre** à Bruxelles, 18h
Atelier Discrimination raciale et emploi
lieu à confirmer (02- 219 59 55)
- **mardi 4 novembre** à Bruxelles, 20h
Atelier Réduction du temps de travail
café Falstaff (près de la Bourse), 25 rue H. Maus - 1000 Bruxelles
- **samedi 8 novembre** à Bruxelles, 15h
Le travail: du droit à la paresse au haro sur les oisifs
Centre libertaire, 65 rue du Midi - 1000 Bruxelles
- **lundi 10 novembre** à Liège, 20h
Atelier Fatalisme économique
FGTB - Liège, 9 Place St Paul - 4000 Liège
- **dimanche 16 novembre** à Namur, de 9h30 à 17h
Journée de rencontre interateliers
Maison du Travail, 13 place de l'Illon - 5000 Namur
- **samedi 29 novembre** à Bruxelles, 15h
Pouvoir et puissance politique : Miguel Benasayag
Centre libertaire, 65 rue du Midi - 1000 Bruxelles
- **lundi 8 décembre** à Liège, 20h
Atelier Fatalisme économique
FGTB - Liège, 9 Place St Paul - 4000 Liège

Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous

Qui sommes-nous ?

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants. L'adhésion est tout d'abord **individuelle**, mais différentes **associations** ainsi que différentes **sections syndicales** y participent aussi.

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. La problématique de l'accès à l'emploi et de la répartition des revenus touche en effet tous les citoyens. C'est l'un des enjeux majeurs pour la société de demain.

Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, précisés dans son «Appel» (disponible sur demande).

Pourquoi ?

Chaque jour, des faillites, des délocalisations, des fermetures d'usines, des licenciements...

Le travailleur d'aujourd'hui est un chômeur en sursis... Jusqu'où l'exclusion ira-t-elle ?

Nous ne voulons pas rester en simples spectateurs. Nous voulons en parler ensemble, et élaborer un nouveau projet de société.

Que proposons-nous concrètement ?

Après la participation aux marches européennes contre le chômage, les exclusions et la précarité du printemps 1997 nous proposons l'organisation d'un forum en janvier 98, préparé par des ateliers, des débats; nous y porterons des revendications vers le monde politique.

Comment nous contacter ?

Adresse : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles

Téléphone : 02 - 479.39.82 (Claire André)

02 - 649.46.01 (Antoinette Brouyaux)

Fax : 02 - 479.39.82 (Claire André)

e-mail : collectif.emploi@linkline.be

site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

Comment nous soutenir ?

abonnement : 300 FB par an (6 numéros)

membre sympathisant : 500 FB par an

membre effectif : 1.200 FB par an (600 FB pour les sans-emploi)

membre d'honneur : 2.000 FB par an ou plus

organisations : 1.200 FB par an (ou plus selon possibilités)